

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018-2019



enda énergie



**DYNAMIQUES DE
TRANSFORMATION VERS UN
DEVELOPPEMENT DURABLE**

LE MOT DU DIRECTEUR



Monsieur Secou SARR

Comment accélérer les transitions vers des sociétés inclusives, résilientes et sobres en carbone ?

Le renforcement des dynamiques de transformation vers un développement durable est une exigence de l'organisation ENDA Energie au regard de sa mission et de la persistance des défis auxquels les communautés africaines font face. La grande exposition aux risques et extrêmes climatiques associée à la pauvreté énergétique au Sahel hypothèquent les opportunités d'industrialisation et de création d'emplois décents pour les jeunes du continent. Autant d'enjeux transversaux à considérer dans les processus décisionnels pour **la co-construction de nouvelles trajectoires inclusives, sobres en carbone et résilientes aux changements climatiques.**

Cinq (5) ans après l'adoption de l'Accord Paris, le lent rythme de mise en œuvre d'options conséquentes de résilience aux changements climatiques et le faible niveau d'ambitions pour contenir l'augmentation des températures sous le seuil de 2° C exigent plus de volonté politique et une véritable maîtrise des enjeux de la part des collectivités territoriales. Aujourd'hui, l'urgence de l'action climatique réside, en grande partie, dans le redéploiement des acteurs territoriaux sur de nouvelles trajectoires basées sur la transition des différents systèmes écologiques, énergétiques, urbains et démographiques. Ces types de transitions inter-liées doivent constituer les fondements de la planification pour un développement territorial pro-pauvre, sobre en carbone et résilient. Ainsi, la territorialisation des politiques climatiques constitue une urgente nécessité pour amplifier **les solutions des communautés** à faire face aux défis climatiques tout en améliorant leur empreinte carbone. Dès lors, les terroirs constituent à la fois l'espace d'apprentissage et d'innovations pour la co-construction de modèles alternatifs de développement.

Au cours de ces dernières années, l'observation des mutations et la lecture des tendances ont suscité le repositionnement de ENDA Energie sur des processus endogènes de transformation autour de quatre (4) leviers d'actions : i) une transition énergétique juste à travers la diversification des modèles économiques innovants ; ii) l'apprentissage de la résilience des populations face aux extrêmes et catastrophes climatiques ; iii) la planification de rupture pour un développement territorial sensible à l'énergie et au climat; iv) l'appropriation des mécanismes de financement climatique, notamment le Fonds vert pour le climat, par les acteurs non étatiques.

Premier levier d'actions : Processus de diversification des modèles économiques autour des usages productifs des énergies renouvelables pour une transition énergétique juste

Les liens manquants pour une transition énergétique juste en Afrique relève, en partie, de la faible maîtrise des enjeux et opportunités **du triptyque Energie-Eau-Agriculture** et l'absence de diffusion d'évidences d'utilisation productive des mini-réseaux (Off-Grid) dans les villages. Il s'agit de repenser les modèles d'électrification rurale sous l'angle de l'accélération du rythme d'accès à l'énergie solaire pour les chaînes de valeur à haute intensité de main d'œuvre et résilientes aux changements climatiques. La finalité est de contribuer à la co-construction d'économies locales créatrices d'emplois verts tout en améliorant l'empreinte écologique des territoires.

Ainsi, la diversification de l'expérimentation **de modèles économiques de l'usage productif de l'énergie solaire** dans le secteur agricole permet de disposer de référentiels en vue de rendre les chaînes de valeur plus attractives pour les jeunes. Cette approche d'optimisation de la création de valeur ajoutée locale participe au marketing des territoires. Et cela est d'autant plus intéressant que le prix de l'énergie solaire continue drastiquement de baisser. En dix (10) ans, le prix des panneaux solaires a chuté globalement de 80% (IRENA, 2019).

Cette démarche pour une transition énergétique juste orientée vers l'accès aux énergies renouvelables pour des usages productifs vise à lutter contre la précarité énergétique des territoires. Elle participe ainsi, au développement à la fois de mécanismes d'incubation populaire pour l'impulsion des petites sociétés coopératives de production laitière, de dispositifs locaux d'organisation pour un partenariat multi-acteurs et, de mise en marché des produits locaux. Le Programme énergie solaire et chaîne de valeur lait –PROGRES-LAIT- constitue la parfaite illustration de cette démarche.

Deuxième levier d'actions : Processus de co-construction d'une vision de développement local résilient et d'un agenda d'action Climat-Energie pour les villes d'Afrique subsaharienne

Aujourd'hui, les villes africaines sont en pleine transition démographique et écologique. Elles suscitent beaucoup d'attentions et d'intérêts en raison des opportunités qu'elles présentent pour la mise en œuvre réussie de l'Accord de Paris. La population des villes africaines a doublé ces vingt (20) dernières années ; elle va tripler en 2050 pour dépasser le milliard d'individus représentant presque 60% de la population africaine. Cette transition démographique va stimuler la croissance rapide des besoins d'accès aux services d'eau, assainissement, énergie, mobilité, éducation, santé dont la satisfaction requiert bien d'investissements en infrastructures. La double perspective d'atteinte des objectifs de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) et de lutte contre la vulnérabilité requiert, de la part des villes, la promotion d'une vision et d'une stratégie communale de résilience. Bref, c'est l'invite aux territoires à s'inscrire dans un processus de planification climat-énergie en vue du développement d'un portefeuille de pratiques susceptibles d'attirer des investisseurs climatiques.

La matérialisation de cette perspective d'élaboration des plans climat-énergie s'est opérée avec une double approche d'apprentissage : i) villes prises isolément (Dakar, Pikine au Sénégal) dans le cadre de la Convention des Maires d'Afrique subsaharienne, ii) l'intercommunalité (groupe de villes, exemple de l'Entente Intercommunale de la Petite Côte (EIPC) au Sénégal).

Ces processus complexes de co-construction d'une vision de développement communal ou intercommunale ont révélé plusieurs défis : i) une indisponibilité criarde de données fiables; ii) un grand potentiel de partenariat entre les gouvernements locaux et les organisations de la société civile pour la mobilisation de l'expertise, iii) d'importants besoins d'investissement pour le déploiement des technologies climatiques y compris les technologies endogènes.

Troisième levier d’actions : Processus d’apprentissage de la résilience à travers la collecte d’évidences croisées d’Afrique et d’Asie

D’emblée, il faut considérer qu’il y a différentes acceptions de la résilience et cela peut être source de difficultés, tant du point de vue conceptuel que par rapport à l’efficacité des solutions aux préoccupations des populations. Au Sahel, ces préoccupations sont entre autres d’ordre sécuritaire (conflits), de souveraineté alimentaire, de souveraineté énergétique, d’utilisation des sols, d’urbanisation, et de financement de l’action climatique.

A l’instar des autres parties du monde, le Sahel est exposé à des extrêmes et catastrophes climatiques de plus en plus fréquentes et à des amplitudes plus importantes. Autant, de contraintes qui, en même temps, constituent des opportunités de recherche-action sur la résilience des communautés.

Ainsi, à travers le Programme de renforcement de la résilience (BRACED), des référentiels sont co-construits à partir de la collecte des données factuelles sur des pratiques communautaires de gestion de catastrophes climatiques. Ces pratiques associées à des changements politiques et institutionnels (gouvernance) ont permis de concevoir la résilience autour de l’amélioration de trois capacités interconnectées: Anticipation-Adaptation-Absorption (3A). Cette conception de la résilience met en exergue la nécessité d’hybrider les agendas de l’Accord de Paris, des ODD et du Cadre de Sunday en vue de permettre aux communautés de tirer profit des synergies potentielles.

Quatrième levier d’actions : Processus d’appropriation des mécanismes de financement climatique par les acteurs non étatiques

Cinq ans après l’Accord de Paris, les négociateurs passent progressivement le relais aux porteurs de solutions climatiques. Cette transition d’une culture de paroles à une culture de solutions interpelle tous les acteurs et requiert des financements adéquats. Or, le Fonds vert pour le climat en tant que banque d’investissement des technologies climatiques demeure peu connu et ses mécanismes d’accès semblent très complexes aux yeux des acteurs africains, notamment ceux non étatiques (OSC, secteur privé, collectivités territoriales). Par ailleurs, les programmes de préparation (Readiness) pour la capacitation des pays au Fonds vert pour le climat opèrent souvent sans tenir pleinement compte des pratiques et divers besoins des OSC et des gouvernements locaux. Et cela, malgré la prise de conscience généralisée de leur rôle potentiel dans l’atteinte des objectifs de l’Accord de Paris.

L’exemple du programme "Readiness" à l’intention des OSC participe ainsi à la démythification du Fonds vert pour le climat auprès des acteurs non étatiques et améliore son appropriation. Les niches de création de nouvelles vocations d’appui technique invitent les acteurs de la société civile à un repositionnement pour servir de futurs bras techniques aux collectivités locales sur les opportunités du marché carbone et de la finance climatique.

En définitive, l’apprentissage à travers ces différents processus nous invite à un changement de trajectoires nationales basé sur les bonnes pratiques transformationnelles à l’échelle locale. La documentation et la diffusion de ces modèles alternatifs éprouvés doivent guider la réflexion stratégique pour accélérer les nécessaires transitions vers des sociétés inclusives, résilientes et sobres en carbone.

C’est le lieu de remercier l’ensemble des partenaires techniques et financiers aux différentes échelles d’intervention du local à l’international en passant par le national et le régional.

ENDA Energie

ENDA Energie

ENDA Energie est une ONG basée au Sénégal, membre du réseau international d'Enda Tiers Monde. C'est un espace d'apprentissage et d'actions où toutes les parties prenantes peuvent s'imprégner des aspects multidimensionnels du développement et proposer des alternatives.

Vision

« Des sociétés dans lesquelles les populations sont autonomes et résilientes, ont accès à des services énergétiques durables et assurent un contrôle citoyen effectif sur les ressources naturelles ».

Mission

« Accompagner les populations dans les processus de transformation orientés vers le développement durable ».

Axes stratégiques

Axe 1 : Promotion de l'accès durable aux services énergétiques modernes

Axes 2 : Renforcement de l'autonomisation et de la résilience des communautés et des écosystèmes face aux défis environnementaux.

Axe 3 : Promotion d'une gouvernance inclusive et citoyenne des ressources naturelles.



TABLE DES MATIERES



10

Première Partie

Défis internationaux et enjeux locaux

30

Deuxième Partie

Réponses liées à l'accès à l'Energie Durable

43

Troisième Partie

Réponses liées au Climat

63

ENDA Energie et ses partenaires

02---Le mot du Directeur

03---ENDA Energie

07---Table des Matières

11---5 ans après la COP 21: quelles avancées et quels défis à l'échelle internationale, pour opérationnaliser l'Accord de Paris

15---Analyse des grandes tendances pour une appropriation locale de l'agenda mondial

18---Avancées ou limites dans la négociation sur le transfert des technologies climatiques: Quelles sont les entraves à l'approche retenue jusque-là

21---Le Fonds vert pour le climat à la croisée des chemins.

26---Quelle perception a-t-on de la contribution des acteurs non étatiques dans l'action climatique ?

32---Valorisation de la chaîne de valeur Lait par l'Accès aux Services Energétiques durables : une incitation à l'entrepreneuriat rural

35---Genre et usage productif de l'énergie dans le secteur alimentaire informel au Sénégal: les conclusions d'une étude de recherche

39---Autonomisation : Les Groupements des femmes productrices s'organisent pour le renforcement de leur résilience dans le Delta du Fleuve Sénégal

41---Gouvernance des Ressources Naturelles : Pêche artisanale Durable

44---Un réseau, un engagement pour l'articulation entre climat et développement en Afrique !

47---La Gouvernance Écologique dans l'Entente Intercommunale de la Petite Côte (EIPC) Une Communauté de Pratiques de Gestion Intégrée des zones côtières

51---Actions et perspectives du développement et du transfert de technologies: CTCN

55---Evaluation des Besoins en Technologies (EBT): une Passerelle pour la mise en oeuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et des Plans d'Actions Nationaux (PAN) et pour l'accès à la finance climatique

57---AGORA 30 : Une plateforme de partage des acteurs étatiques, société civile, collectivités territoriales, chercheurs, et organisations communautaires pour développer des stratégies d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques

61---Activités de ENDA Energie au Niger

64---Nos réseaux

65---Notre Equipe

66---Nos Formations

LISTE DES ACRONYMES

ADM : Agence de Développement Municipal

AFD : Agence Française de Développement

AND : Autorité nationale Désignée du FVC

ARD : Agence Régionale de Développement

CC : Changements climatiques

CDN : Contributions Déterminées au niveau national

CEM : Cours d'Enseignement Moyen

COMNAC : Comité National sur les Changements Climatiques

COP/CDP : Conference of the Parties / Conférence des Parties

CSE : Centre de Suivi Ecologique

CTCN : Climate Technology Centre and Network

DREEC : Direction Régionale de l'Environnement et des établissements classés

EBT : Evaluation des Besoins en Technologies

EIPC : Entente Intercommunale de la Petite Côte

END : Entité Nationale Désignée du CTCN

ESCF : Education Sensibilisation Communication et Formation

FAMEC : Foyers améliorés métallo-céramiques

FEM : Fonds pour l'environnement mondial

FVC : Fonds vert pour le climat

GAIA : Groupe d'Action et d'Initiative Africain

GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GIZC : Gestion intégrée des zones côtières

JVE : Jeunes Volontaires pour l'Environnement

OIM : Organisation Internationale de la Migration

ONG : Organisation non gouvernementale

OSC : Organisation de la société civile

PAT : Plan d'Action Technologique

PCET : Plan Climat Energie Territorial

PMA : Pays les Moins Avancés

PNAI : Pays Non Annexe I

PNDL : Programme national de développement local

PSP : Programme Stratégique de Poznań

SAPCO : Société d'Aménagement de la Petite Côte

SB : Organe Subsidiare de la convention sur les changements climatiques

SIG : Système d'information géographique

SRP : Service Régional de la Planification

STAR : System for Transparent Allocation of Resources

TEC : Technology Executive Committee

TE4CC : Programme de promotion des technologies endogènes pour l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques en Afrique

UCG : Unité de Coordination et de Gestion des déchets

VICERAG : Village Céramique de Guinée pour l'Environnement

ZEC : Zone Ecologique Communautaire



**PREMIERE PARTIE :
DEFIS INTERNATIONAUX
ET ENJEUX LOCAUX**

5 ANS APRÈS LA COP 21: QUELLES AVANCÉES ET QUELS DÉFIS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE POUR OPÉRATIONALISER L'ACCORD DE PARIS

L'accord international sur le climat, signé le 12 décembre 2015, était un point de départ indispensable vers une action coordonnée et renforcée de tous les Etats face aux changements climatiques. Quatre ans après son entrée en vigueur, tout reste à faire pour enrayer la crise climatique. Nous sommes encore très loin de l'objectif phare de l'Accord de Paris, qui est de maintenir la trajectoire de réchauffement à 2°C voire 1,5°C d'ici la fin du siècle. Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les conséquences d'un réchauffement à 1,5°C, publié en octobre 2018, indique « que le réchauffement climatique est d'ores et déjà visible au niveau des températures mondiales, estimées à environ +1°C depuis l'ère préindustrielle ». Au même moment, la trajectoire mondiale des émissions de gaz à effet de serre (GES) dessinée par les contributions des pays met la planète sur la voie d'un réchauffement d'environ +3°C d'ici à la fin du siècle. Ce niveau de réchauffement aurait des conséquences désastreuses au niveau mondial particulièrement en Afrique, avec des conséquences réelles sur les perspectives de développement du continent.



Alors même que les impacts du réchauffement sont de plus en plus visibles partout sur le continent africain, un réchauffement global de + 2 °C ferait davantage peser une grande menace sur la sécurité alimentaire du continent et les écosystèmes, ce qui se répercuterait sur les moyens de subsistance des populations les plus vulnérables. Les Etats devront donc revoir à la hausse et améliorer leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) très rapidement pour stabiliser le réchauffement de la planète sous la barre de 2°/1,5°C.

Il faudrait rappeler que les CDN constituent l'engagement de chaque pays, pour contribuer à l'effort collectif de réduction des émissions de GES.

Par ailleurs, l'année 2020 est une année cruciale, les Etats sont tenus, dans le cadre de l'accord de Paris, de présenter de nouveaux engagements pour 2030. L'enjeu principal, est d'éviter des conséquences irréversibles dans les pays les plus affectés par le dérèglement climatique.

Le rapport du GIEC confirme donc le gap entre les ambitions de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Accord de Paris qui sont loin d'être suffisantes, mais souligne en même temps qu'il est encore possible d'atteindre les objectifs de la COP 21. Il s'agit de relever dès maintenant le niveau des ambitions, et d'opérer des transformations profondes dans nos modes de production et de consommation.

Le relèvement du niveau des ambitions au niveau international devra se faire dans un contexte particulier de reconstruction des équilibres politiques, marqué par le retrait des Etats Unis, deuxième plus gros pollueur au monde, de l'Accord de Paris.

La coopération internationale climatique est ainsi marquée par :

- L'irréversibilité de l'Accord de Paris réaffirmée par les Etats (un signal politique fort)
- Un leadership moins marqué des pays développés sur les questions climatiques
- L'émergence de nouveaux leaders notamment les pays les plus vulnérables, très vocaux pour plus d'actions climatiques, mais très peu écoutés
- Engagement du secteur privé et des collectivités locales
- Un engagement citoyen fort au niveau mondial, pour une réponse urgente à la crise climatique.

UN ACCORD À PLUSIEURS ENJEUX : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

De la COP 21 à la COP 25, des avancées ont été notées sur le papier, mais la concrétisation demeure un défi.

Un des enjeux majeurs de l'après COP 21 était d'adopter les règles d'application pour son opérationnalisation. Ces règles ont été adoptées et devraient permettre d'avoir :

- Plus de transparence
- Plus de redevabilité

Ces lignes directrices adoptées devraient aider les pays à aller vers un renforcement de leurs engagements.

Malheureusement, ces règles ne prennent pas suffisamment en compte des principes clés comme les droits humains, la transition juste, la sécurité alimentaire, alors qu'ils constituent des éléments clés pour assurer une mise en œuvre équitable et inclusive de l'Accord de Paris.

LES CONTRIBUTIONS NATIONALES COMME PILIERS DE L'ACTION CLIMATIQUE

L'Accord de Paris a également amorcé un changement de paradigme à travers les Contributions déterminées au niveau national (CDN). La réussite de l'Accord de Paris est donc conditionnée à l'action climatique et au niveau des ambitions évolutives des CDN. Il appartient donc aux Etats d'être plus ambitieux pour apporter les réponses idoines au défi climatique.

En termes d'avancées, les lignes directrices qui ont été adoptées à la COP 24, devaient permettre d'apporter un appui plus technique pour permettre aux Etats d'aller vers l'élaboration de CDN plus ambitieuses et qui devraient couvrir l'ensemble des secteurs de l'économie. Seulement les Etats ne sont tenus d'appliquer ces règles que pour les CDN élaborées pour l'après 2023. Dans ce processus d'opérationnalisation, le défi pour les pays Africains est l'alignement entre les politiques nationales de développement et les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Rien n'empêche cependant les Etats d'être plus ambitieux et de rehausser leurs efforts bien avant la première révision des contributions en 2023. Ils peuvent rappeler l'urgence de l'action climatique à tout moment et renforcer leurs engagements.





Les plans d'adaptation nationaux doivent enfin être approfondis et mieux intégrés dans les CDN pour renforcer la résilience des communautés. Sur la question des financements climatiques, les Etats ont maintenu l'objectif d'atteindre 100 milliards de dollars d'ici 2020, et vont commencer à discuter dès 2020 des objectifs financiers pour l'après 2025. Seulement, les règles de comptabilisation qui ont été adoptées durant la COP 24, ne permettront pas d'améliorer le reportage, ce qui est un hic si on veut garantir la transparence des financements climatiques.



DE LA COP 24 À LA COP 25 : LES NÉGOCIATIONS EN QUÊTE DE LEADERSHIP ET D'AMBITION

Depuis l'adoption de l'Accord de Paris, les modalités de sa mise en œuvre juste et équitable font toujours l'objet d'un cycle de négociations. La COP 25 était ainsi une COP tampon, entre la définition des règles de mise en œuvre et l'adoption d'un nouveau régime climatique en 2020 à la COP 26. Trois points essentiels étaient au cœur des discussions :

- Les règles de comptabilisation des réductions des émissions liées aux mécanismes de marché carbone
- L'évaluation et le renforcement du mécanisme de Varsovie
- Les questions liées aux financements climatiques, particulièrement le financement de l'adaptation

A l'issue des négociations, le maître mot était déception ! Aucun accord n'a été trouvé sur l'enjeu principal des négociations à savoir à l'Article 6 de l'accord de Paris qui porte sur les systèmes d'échange des crédits carbone. Les États n'ont pas pu se mettre d'accord sur les règles de comptabilisation des réductions d'émissions et la nécessité d'assurer un prélèvement (financier), sur l'ensemble des mécanismes de marché carbone, notamment pour financer l'adaptation dans les pays en développement.

Concernant le mécanisme de Varsovie sur les pertes et dommages, un des points d'achoppement était lié à la demande des pays en développement d'avoir un mécanisme financier pour compenser les pertes et préjudices causés par le réchauffement climatique. Après deux semaines de négociations la COP n'était en mesure d'offrir qu'un nouveau groupe d'experts sur le financement des impacts irréversibles du réchauffement climatique et un appel au Fonds vert pour le climat pour se saisir de cette question.

Et enfin sur les financements climatiques, il n'y a pas eu d'avancées sur les discussions liées aux financements sur le long terme, notamment l'objectif qui succédera aux 100 milliards de dollars après 2025.

LA SOCIÉTÉ CIVILE : UN RÔLE CLÉ À JOUER DANS L'APRÈS COP 21

L'Accord de Paris a créé un nouveau régime climatique, dans lequel la société civile doit y jouer un rôle crucial. D'abord, parce que les négociations sur le climat ne se sont pas terminées à Paris. Elles continueront dans les prochaines années mais aussi dans d'autres espaces politiques internationaux. Le travail de plaidoyer se doit de continuer pour ouvrir de nouvelles perspectives au niveau national pour s'assurer que toutes les parties prenantes sont informées et impliquées dans les processus d'élaboration et de révision des CDN, mais aussi pour que les plans nationaux contenus dans les contributions soient effectivement mis en œuvre dans chaque pays, avec l'implication de tous les acteurs notamment les acteurs non étatiques (ANE).

QUELLES PERSPECTIVES ?

Le processus d'opérationnalisation de l'Accord de Paris durera plusieurs années, et ne pourra se faire sans un leadership politique fort. Dès maintenant, les Etats doivent s'inscrire dans une dynamique de relever l'ambition de leurs engagements climatiques, c'est la seule réponse face à l'urgence climatique actuelle. Le relèvement du niveau de l'ambition ne devrait pas seulement se faire dans le cadre des négociations climatiques, d'autres enceintes sont également pertinentes. Le sommet Action Climat du 23 septembre 2019, initié par le Secrétaire Général des Nations Unies entre dans ce cadre. Ce genre d'initiative peut constituer un momentum où tous les acteurs ; secteur privé, territoires, Etats, peuvent prendre des engagements additionnels.



Au sommet Action-Climat :

- 68 pays se sont engagés à revoir officiellement à la hausse leurs plans climat d'ici 2020
- 30 pays ont adhéré à une alliance promettant de stopper la construction de centrales à charbon à partir de 2020.
- 19 entreprises se sont engagées à protéger la biodiversité.

Par ailleurs, la solidarité Nord/sud doit se matérialiser davantage en termes d'accès aux financements climatiques, d'appui technologique, pour enclencher un développement résilient et sobre en carbone dans les pays en développement.

En route vers Glasgow, 2020 est une année cruciale pour rétablir la confiance Nord/Sud, et pour un leadership politique fort, pour la réussite de la COP 26.



ANALYSE DES GRANDES TENDANCES POUR UNE APPROPRIATION LOCALE DE L'AGENDA MONDIAL

CONTEXTE

Au cours de ces dernières années, à la faveur, entre autres, de l'initiative pour l'accès à « l'Énergie durable pour tous » et des négociations sur les changements climatiques, plus particulièrement la COP 21, les énergies renouvelables ont fait l'objet d'un intérêt grandissant. Elles sont considérées comme une porte d'entrée dans le développement durable et une des solutions majeures de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Cela a conduit en Afrique à un financement croissant de projets d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, sur le plan stratégique et opérationnel, la COP 21 ainsi que cette approche du développement adossée sur les énergies renouvelables, ont mis en perspective le rôle incontournable des territoires et des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre des projets et politiques de développement durable.

Ainsi l'analyse du contexte de lutte contre les changements climatiques et pour une croissance inclusive et durable en Afrique de l'Ouest, fait ressortir plus que jamais le rôle moteur donné aujourd'hui aux énergies renouvelables d'une part et aux territoires d'autre part. L'adoption de ces sources d'énergie et la facilitation de leur accès ainsi que la territorialisation de l'action climatique et du développement durable apparaissent dès lors comme les grandes tendances vers lesquelles les efforts sont orientés.



CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ENERGIES RENOUVELABLES ET TERRITOIRES

L'intérêt porté aux énergies renouvelables s'est traduit ainsi depuis 2015 par des investissements croissants dans des projets et programmes d'énergies renouvelables provenant des sources privées et publiques en Afrique. Cette croissance des investissements et des marchés, comme en témoignent les rapports REN21 et Bloomberg sur la situation mondiale des énergies renouvelables de ces cinq dernières années, atteste du rôle des engagements pris à Paris et des objectifs de développement durable adoptés la même année pour l'horizon 2030.

En Afrique de l'Ouest tout particulièrement, ces nouveaux investissements profitent de l'énorme potentiel en énergies renouvelables de la région et du coût moins élevé des énergies renouvelables, notamment de l'énergie éolienne, de la géothermie et de l'énergie solaire en particulier. C'est le cas au Sénégal, au Burkina Faso, au Mali et dans plusieurs autres pays d'Afrique de l'Ouest où les investisseurs ont amplifié leurs engagements internationaux à travers un nombre grandissant de projets et programmes d'énergies renouvelables. L'on peut s'attendre à ce que cette tendance qui a commencé il y a cinq ans s'accélère dans un avenir proche au vu des initiatives et programmes telle que l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (IAER) soutenue par l'Union Africaine ou l'initiative SE4ALL des Nations Unies, et compte tenu de la baisse continue du coût unitaire des énergies éolienne et solaire photovoltaïque.

L'importance des territoires et du rôle et de l'action des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques a connu pour sa part une reconnaissance sans précédent lors de la COP21. Cette reconnaissance introduit par la même occasion une dimension sociale qui valorise la prise en compte des préoccupations des populations locales dans la mise en œuvre de la transition énergétique envisagée à travers l'Accord de Paris, les ODD ainsi que les autres initiatives inhérentes. Cela est d'autant plus juste que l'évocation de l'énergie dans un contexte de promotion du développement durable convoque forcément la dimension sociale de sa mise en œuvre.

C'est dans cette dynamique que ENDA Energie et ses partenaires s'est ainsi inscrite depuis 2018, dans l'analyse et la détermination d'une approche juste et durable ainsi que l'identification de bonnes pratiques en matière de prise en compte du contenu local dans la mise en œuvre des projets et programmes d'énergies renouvelables.

IMPORTANCE DE LA DIMENSION SOCIALE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS

Sur le plan social, la multiplication des investissements et des projets de centrales d'énergies renouvelables notée ces dernières années, en sus des projets d'électrification décentralisée existants, vise à répondre au besoin essentiel et immédiat d'accès et de sécurité énergétique des populations africaines (57% en Afrique de l'Ouest) et à lutter ainsi contre les changements climatiques. Cependant ces projets posent un problème par rapport à leur impact au plan social.

En effet, selon l'étude préliminaire menée par ENDA Energie et ses partenaires, souvent ces nouveaux projets d'énergies renouvelables et parfois ceux qui existent déjà, ne bénéficient pas toujours aux populations locales, en termes d'emplois, d'accès à l'énergie, de protection des terres, entre autres, compte tenu parfois de la

réglementation sur la production indépendante de l'énergie, du niveau de scolarisation et de formation, etc. Par exemple pour la plupart, les centrales d'énergies renouvelables mises en place injectent leur production directement dans le réseau conventionnel national et ne bénéficient pas directement, en termes d'accès à l'énergie, aux populations des zones d'implantation de ces centrales.

Par ailleurs, bien qu'il y ait des emplois lors de la construction ou la mise en place des projets d'énergies renouvelables et de leur exploitation, ceux-ci ne créent guère d'emplois qualifiés et durables pour les locaux en raison du manque d'éducation de la population environnante.

Les espaces occupés par les projets et centrales constituent souvent aussi un manque à gagner pour la population locale qui utilisait ces terres auparavant à d'autres fins.

Les indemnités ne sont parfois pas conséquentes et sont juste temporaires. Les études d'impact environnemental et social (EIES) qui devraient permettre de gérer tous ces manquements à travers les Plans de gestion environnementale et sociale (PGES), ne semblent pas être correctement mis en œuvre, mettant en lumière les limites du suivi de la mise en œuvre de ces plans.

Des exemples de bonnes pratiques pouvant être utilisées pour éclairer la mise en place de projets d'énergies renouvelables dans le cadre d'une transition énergétique juste et durable existent toutefois.

Il en est ainsi de la centrale solaire de Malicounda, au Sénégal, où avec des mécanismes adéquats de compensations réelles, la participation des communautés au capital en nature, l'entrée dans le capital, des dividendes annuels sont versés à la communauté, etc.

CONCLUSION

Les dialogues nationaux initiés par ENDA et ses partenaires CEAS Burkina et Mali Folkecenter à travers le réseau INFORSE Afrique de l'Ouest, ont ainsi permis de déterminer une ébauche d'approche qui permettra d'assurer une transition énergétique juste et inclusive des projets d'énergies renouvelables au bénéfice des populations concernées. L'élaboration d'un guide pratique à l'intention des collectivités et des investisseurs est en cours pour optimiser la mise en œuvre des projets au niveau local.

Pour ENDA Energie, l'enjeu de cette démarche, - c'est-à-dire la conjonction entre la lutte contre les changements climatiques, le recours aux énergies renouvelables pour la mise en œuvre du développement durable, et l'action au niveau des territoires, - est de contribuer à la réussite de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, des politiques de développement durable et des initiatives liées à l'accès aux énergies propres. La satisfaction en amont des attentes aux niveaux local et national permettra l'appropriation de l'agenda mondial par les populations et les collectivités territoriales.



AVANCÉES OU LIMITES DANS LES NÉGOCIATIONS SUR LE TRANSFERT DES TECHNOLOGIES CLIMATIQUES: QUELLES SONT LES ENTRAVES À L'APPROCHE RETENUE JUSQUE-LÀ ?

De la COP 23 à la COP 25, d'intenses négociations se sont tenues et ont été marquées par des divergences notoires sur les dispositions pratiques de mise en œuvre de certaines composantes de l'Accord de Paris, ayant même entraîné l'organisation d'une session additionnelle (SB 48-2) en septembre 2018. En effet, l'enjeu majeur de l'appui nécessaire[1] au développement et au transfert de technologies climatiques est d'ordre géostratégique entre les pays développés et les pays en développement. C'est ce qui continue de définir et d'influencer les propositions de textes de décision concernant l'ensemble des points de négociation ayant trait à l'opérationnalisation de la feuille de route de l'Accord de Paris dite « Paquet de Katowice ». Bien que la feuille de route de l'Accord de Paris ait été adoptée à la COP 24 à Katowice en Pologne, d'importants points de divergence sont encore inscrits dans l'agenda des négociations sur le développement et le transfert de technologies. Ceux-ci concernent entre autres :

ii) « L'appui » nécessaire à l'opérationnalisation du cadre technologique de l'Accord de Paris

ii) Le besoin de cohérence entre la revue indépendante du CTCN (Climate Technology Centre and Network/Centre et Réseau des technologies climatiques) et la portée et modalités de l'évaluation périodique du mécanisme technologique

iii) Les mesures à apporter aux insuffisances soulevées par l'examen du rapport annuel conjoint CTCN/TEC (Technology Executive Committee).

iv) L'absence de ressources pour la mise en œuvre des résultats (Plan d'action technologique) du Programme Stratégique de Poznań (PSP) : Evaluation des Besoins en Technologies (EBT)

v) Les liens entre les mécanismes financiers et technologiques.

Concernant le cadre technologique adopté en 2018[2] et qui décline spécifiquement les axes d'intervention prévus par l'Accord de Paris pour le développement et le transfert de technologies, la question importante demeure encore les termes de l'appui nécessaire à l'atteinte des objectifs des Contributions Déterminées au niveau national (CDN).

Toujours concernant l'opérationnalisation du cadre technologique, les Pays Non Annexe I continueront toujours à mettre en exergue la problématique récurrente relative à la meilleure prise en compte de leurs circonstances spécifiques notamment le genre, les besoins technologiques déterminés par les pays, les circonstances nationales des Pays les Moins Avancés (PMA), les capacités locales et technologies endogènes, etc.

[1] CCNUCC, Art. 4, paragr. 5.

[2] FCCC/CP/2018/L.7

De même que les termes de l'appui au développement et au transfert de technologies, l'efficacité de l'appui constitue également un point de divergence majeure de la décision[1] adoptée, à la lumière de la portée et des modalités de l'évaluation périodique du mécanisme technologique ainsi que de la revue indépendante du CTCN. En effet, ce point de l'agenda des négociations a fait l'objet de discussions informelles intenses car les groupes de pays, en particulier les Pays les Moins Avancés (PMA), ont manifesté davantage le besoin pressant d'avoir un cadre d'évaluation approprié qui renseigne à suffisance sur les limites actuelles des différentes catégories d'appui fourni par le mécanisme technologique et particulièrement les dispositions prises pour les Entités Nationales Désignées du CTCN.

On peut noter en outre que pour pallier la multitude des défis actuels du CTCN (insuffisance de ressources, inadéquation de l'assistance technique, etc.), les parties se sont accordées pendant la COP 25 sur la nécessité de l'alignement et la cohérence de la revue indépendante du CTCN et de l'examen périodique du mécanisme technologique. Pour ce faire, l'élaboration d'une note technique[2] sur ce processus d'harmonisation de ces deux revues a été jugé nécessaire par les pays Parties pour mieux éclairer les parties sur les implications pratiques et surtout pour prendre les décisions idoines en vue de l'amélioration de l'assistance technique sur les transferts de technologies exprimée par les pays en développement.



Pour faire face à l'insuffisance des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des résultats de l'évaluation des besoins en technologies déjà élaborés par les groupes de pays de la phase 1 (2009-2012) et phase 2 (2014-2018), les parties ont engagé d'intenses sessions de négociation pendant la COP 25 pour définir les voies et moyens à considérer. Compte tenu de la clôture imminente des fonds alloués par le FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) au PSP (Programme Stratégique de Poznań), les Pays Non Annexe I et particulièrement les pays africains estiment que des mesures fortes doivent être prises pour pallier le manque d'efficacité du centre régional pilote sur les transferts de technologies logé et coordonné par la Banque Africaine de Développement. Malgré tous les efforts consentis sur le projet de conclusion adoptée à la COP25[3] sur ce point de l'agenda, les parties ne sont pas parvenues à dégager des ressources spécifiques et suffisantes pour la mise en œuvre des plans d'action technologique (PAT) et les idées de projet. Les pays sont invités à avoir recours au programme d'allocation des ressources, STAR (System for Transparent Allocation of Resources) du FEM pour pouvoir bénéficier des ressources financières.



[1] FCCC/SBI/2019/L.22:

https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sbi2019_L22E.pdf

[2] FCCC/SBI/2019/L.18 :

https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sbi2019_L18E.pdf

Le dernier point de divergence de l'agenda des négociations sur le climat concerne les liens entre les mécanismes financiers (Fonds vert pour le climat-FVC, FEM, etc.) et ceux de transfert de technologies (CTCN et TEC). Conformément à la décision 14/CP.22[1] adoptée à Marrakech, les initiatives développées conjointement par le FVC et le CTCN (forum, requête d'assistance technique conjointe) constituent des efforts non négligeables mais sont jugées insuffisantes pour satisfaire les besoins en transfert de technologies exprimés par les pays en développement et particulièrement les PMA. Ainsi, la proposition présentée lors de la COP 23 par les co-facilitateurs s'était soldée par le rejet des groupes de pays (G77 & Chine, Amérique latine, etc.).

Ceux-ci ont estimé que ce projet de texte était très complexe et peu opérationnel. Compte tenu des défis pressants en termes d'accès à la finance climatique, ces groupes de pays estiment que la proposition textuelle ne comportait pas d'éléments clairs qui pouvaient contribuer aux défis majeurs importants que sont:

i) l'opérationnalisation des projets de transferts de technologies (CTCN, EBT, etc.) et ii) la synergie d'action entre les END (Entité Nationale Désignée du CTCN) et les AND (Autorité nationale Désignée du FVC) à l'échelle du pays en question.

Dans cette dynamique, les discussions ont continué lors de la COP 24 pour aboutir à l'adoption de la décision 14/CP.24[1] invitant le CTCN, le Fonds Vert pour le Climat et le FEM à améliorer le cadre de collaboration déjà initié en vue de répondre aux besoins de transfert de technologies exprimés par les pays en développement.



[1]FCCC/CP/2018/10/Add.2 (Page 5):

https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2018_10_add2_advance.pdf#page=5

LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT À LA CROISÉE DES CHEMINS

L'ACCREDITATION : UNE VOIE D'ACCÈS AU FINANCEMENT DU FVC

Le Fonds vert pour le climat (FVC) constitue aujourd'hui le principal fonds multilatéral relevant du mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris. Il a depuis 2015 appuyé une centaine de projets et programmes dans les pays en développement afin de soutenir équitablement leurs efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre de la promotion d'un changement de paradigme vers un développement résilient et sobre en carbone. Accéder aux financements du Fonds vert pour le climat requiert certes des aptitudes à développer des projets conformes aux directives dudit fonds mais pour le soumettre il faut nécessairement passer par une entité accréditée. En effet le Fonds vert pour le climat interagit avec les entités accréditées qui servent à canaliser les ressources vers des projets et programmes.

Ces entités peuvent être privées ou publiques, non gouvernementales, nationales, régionales ou internationales.

Elles coopèrent avec les pays pour lesquels elles élaborent des propositions de financement, de gestion et de suivi de projets et programmes. Le Fonds vert pour le climat accrédite des entités nationales d'accès direct pouvant proposer des projets dits de taille « Micro » c'est-à-dire allant jusqu'à 10 millions de dollars américains et des projets de petite taille de plus 10 à 50 millions de dollars américains. Des entités d'accès direct régionales et des entités internationales peuvent quant à elles soumettre des projets de taille moyenne de plus de 50 à 250 millions de dollars et ou de grande taille de plus de 250 millions de dollars.

Sur les 84 entités accréditées du Fonds, 32 ont un accès direct, c'est-à-dire des organisations nationales et régionales nommées pour accréditation auprès du FVC par les Autorités nationales désignées (AND) (ou les points focaux) pour accéder à des microprojets d'au moins 10 millions de dollars américains ou des projets de petite taille.



Cette modalité est un élément clé du Fonds vert pour le climat qui met l'accent sur le rôle des entités solides et compétentes afin de renforcer l'appropriation nationale des projets et programmes. Toutefois il convient de souligner que jusque-là moins de 10% des financements approuvés par le FVC sont canalisés à travers des entités offrant un accès direct.

La question de l'augmentation des propositions des entités d'accès direct est un élément clé des discussions des membres du Conseil d'administration du Fonds. La promotion des entités d'accès direct notamment nationales contribue au renforcement de capacités institutionnelles de pays en développement dans la gouvernance du financement climatique.



LES LIMITES OBJECTIVES D'ACCÈS AUX FINANCEMENTS DÉCENTRALISÉS POUR LES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Le déséquilibre entre les entités accréditées auprès du Fonds vert pour le climat s'accroît car une grande partie de son financement est absorbée par quelques grandes entités multilatérales, ce qui perpétue l'approche habituelle de l'accès au financement. En effet on note que les cinq plus grandes entités accréditées absorbent plus de 66% du financement global du Fonds. Cependant, en regardant la liste des entités, le nombre de celles qui ont un accès direct semble avoir légèrement augmenté. Au-delà de la promotion des entités d'accès direct notamment nationales, le développement sobre en carbone et résilient ne peut se faire sans la mise en place d'institutions fortes pour la gouvernance du financement climatique dans les pays en développement où les répondants directs du Fonds vert pour le climat sont les autorités nationales désignées (AND) et/ou les points focaux. Ces institutions doivent disposer de ressources humaines techniques pour analyser les propositions soumises au nom des pays par les entités nationales, régionales ou internationales en rapport avec les priorités nationales de développement durable. A cet égard, on note dans certains pays, la mise en place de comités techniques chargés d'évaluer les propositions de projets soumises à l'AND.

Le Fonds vert pour le climat a établi le programme de préparation pour permettre aux pays de renforcer les capacités institutionnelles des autorités nationales désignées ou des points focaux et des entités d'accès direct afin de s'engager efficacement avec ledit Fonds. Les ressources peuvent être octroyées sous la forme de subventions ou d'assistance technique. Il prévoit des financements allant jusqu'à 1 million de dollars américains par pays et par an. De ce montant, les AND ou les points focaux peuvent demander jusqu'à 300 000 dollars américains par année pour aider à établir ou renforcer les institutions susmentionnées à satisfaire aux exigences du Fonds.

Le programme de préparation prévoit également un financement allant jusqu'à 3 millions de dollars américains par pays pour la formulation de plans d'adaptation. A ce jour, plus de 142 propositions de programmes de préparation ont été approuvées équivalant approximativement à 93,4 millions de dollars américains (GCF/B22/03).

Divers ateliers ont été organisés dans ce cadre afin de permettre aux autorités nationales désignées, à travers le Fonds, d'élaborer des propositions de financement. Toutefois, la faiblesse du décaissement des fonds de préparation par rapport aux budgets alloués a été déplorée et la nécessité de renforcer la gestion du programme de préparation du Secrétariat du Fonds vert a été préconisée.



ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE FVC

Les organisations de la société civile (OSC) réaffirment également la nécessité de l'engagement de toutes les parties prenantes et demandent aux autorités nationales désignées de mener des consultations participatives et inclusives.

L'engagement multipartite doit être obligatoire et non facultatif comme mentionné implicitement dans le document de préparation.

Il est essentiel que les OSC des pays en développement en particulier jouent un rôle clé dans les processus du Fonds aux niveaux local, national, régional et international.

Lorsque les OSC et d'autres parties prenantes concernées, telles que le secteur privé, les autorités locales et les communautés et groupes autochtones,

participent à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des activités, projets et programmes financés par le Fonds vert climat, il est plus probable que les résultats escomptés, les besoins locaux et les objectifs du Fonds soient atteints grâce à un tel engagement.

La société civile a joué un rôle crucial dans la démystification du mécanisme du Fonds vert pour le climat à travers des activités de renforcement de l'information, de la connaissance et des capacités et l'apprentissage par les pairs.

Il en est de même du fonctionnement du Fonds vert pour le climat ces dernières années, tant au niveau de ses décisions en matière de réglementation que de son financement, tout en s'engageant dans divers pays en développement, ainsi que dans les pays développés.



ENDA Energie a, à cet effet, contribué au Sénégal et en Afrique francophone à l'évaluation nationale de l'état d'avancement du Fonds vert pour le climat dans le pays. ENDA Energie a également contribué à l'engagement des acteurs non étatiques dans le processus du Fonds vert pour le climat à travers des ateliers, des webinaires et des consultations nationales et régionales en sa qualité de partenaire national et régional du projet de « Préparation (*readiness*) de la société civile au Fonds vert pour le climat – focus Afrique ». Ce projet est exécuté, depuis 2017, au Sénégal et en Afrique Francophone en partenariat avec Germanwatch et Care International et a permis la mobilisation de centaines d'organisations de la société civile de la région.

ENDA Energie a pris part aux sessions du Conseil d'administration du FVC et contribué aux évaluations des organisations de la société civile sur les propositions de projets présentées à cette instance.

Avec le niveau croissant de mise en œuvre des projets et la nécessité de plaider en faveur d'une reconstitution financière solide, les organisations de la société civile peuvent faire une réelle différence en garantissant que le Fonds mène au succès dans l'action climatique et dans l'intérêt des peuples et des communautés vulnérables.



QUELLE PERCEPTION A-T-ON DE LA CONTRIBUTION DES ACTEURS NON ÉTATIQUES DANS L'ACTION CLIMATIQUE ?

TERRITORIALISATION DES POLITIQUES CLIMATIQUES

Aujourd'hui il est reconnu que dans la lutte contre les changements climatiques, les contributions des États ne sont pas assez ambitieuses pour l'atteinte de l'objectif fixé par l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique sous la barre des 2°C avec une référence à la limite de 1,5°. En effet, le rehaussement de l'ambition climatique passera aussi par une reconnaissance accrue du rôle des différents acteurs (collectivités, acteurs économiques, associations, ONG, citoyens...) dans la transition énergétique.

Cela a conduit à une prise de conscience des acteurs non étatiques (ANE) qu'ils peuvent, en tant que planificateurs, consommateurs, prestataires de services et facilitateurs les plus proches des citoyens, etc. aider concrètement à la réduction des émissions tout en réussissant à

mieux s'adapter aux conséquences négatives des changements climatiques. Dans ce cadre, ils mettent de plus en plus en œuvre des actions concrètes sur le terrain dans des secteurs clés comme le transport, l'énergie, la gestion des déchets..Ils l'ont montré une nouvelle fois à la COP 24 de Katowice, à l'occasion des événements parallèles ("side-events") organisés par les Etats Parties ou d'autres acteurs non étatiques, à travers le partage de bonnes pratiques, d'expériences, d'innovations que les uns et les autres déploient à l'échelle des territoires. Par ailleurs, ces acteurs se constituent de plus en plus en réseaux internationaux. Cela leur permet d'accéder à de bonnes pratiques, d'apprendre par les pairs, de développer des mécanismes de coopération décentralisée, d'accroître la visibilité internationale des actions climatiques et énergétiques menées au niveau local mais surtout d'influencer les autorités centrales pour qu'elles agissent plus vite.



QUELLES SONT LES LIMITES OBJECTIVES DE L'ACTION DES ANE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES CDN ?

Même s'ils se positionnent pour être des acteurs clés dans la mise en œuvre des politiques sur le climat, force est d'admettre que les acteurs non étatiques sont confrontés à d'énormes difficultés parmi lesquelles on peut citer :

"La faiblesse en ressources techniques et le manque d'outils simples pour intégrer les questions de changements climatiques dans la planification locale"

Les acteurs non étatiques, les collectivités territoriales en particulier sont souvent limités en capacité technique pour prendre en charge les questions climat-énergie dans la planification du développement territorial.

Aussi un renforcement des capacités des acteurs locaux est nécessaire mais aussi l'élaboration d'outils adaptés aux réalités des territoires. Ceux-ci sont généralement très complexes pour être rapidement intégrés par les acteurs locaux. Comme exemple nous pouvons citer l'association Climate Chance[1], une association internationale se proposant de réunir à égalité l'ensemble des acteurs non-étatiques reconnus par la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques – CCNUCC (collectivités locales, entreprises, ONG, syndicats, communauté scientifique, représentants du monde agricole, de la jeunesse, des peuples autochtones et des femmes) pour faire émerger des priorités et propositions communes, et pour renforcer des dynamiques d'acteurs par la mise en relation (coalitions thématiques, sommets, portail de l'action).

Une réponse au manque d'outils et de ressources techniques

La Convention des Maires pour l'Afrique subsaharienne (CdM ASS) accompagne les villes d'Afrique subsaharienne à intégrer les questions climat – énergie dans la planification locale

Depuis son lancement en 2015 par la Commission de l'Union Européenne, la CdM AAS soutient les efforts déployés par les autorités locales africaines dans la mise en œuvre des politiques climatiques et énergétiques durables. Ainsi, les villes signataires de l'initiative sont encouragées à définir une vision et des actions à long terme par l'élaboration et la mise en œuvre de Plan d'Action en faveur d'un Accès à une énergie Durable et du Climat (PAAEDC) avec l'accompagnement d'un consortium de partenaires sous la coordination du Conseil des Communes et régions d'Europe (CCRE) dont Climate Alliance, Energy Cities, UCLG Africa, ICLEI Africa, ICLEI World Secrétariat, ADEME, ADENE Portugal, ENDA Energie, Sustainable Energy for Africa. Ce PAAEDC doit capitaliser et intégrer des initiatives existantes et co-construites avec l'ensemble des parties prenantes locales dont les organisations de la société civile.



[1] En savoir plus sur Climate Chance <https://www.climate-chance.org/qui-sommes-nous/association>

"Le manque de synergie dans les interventions, de partenariat multi-acteurs au niveau territorial pour plus d'impact"

Le saucissonnage des échelles locales est souvent source d'incohérence dans les interventions. Pour pallier une telle situation, il est clair que la mutualisation de « agir ensemble » est indispensable entre les collectivités locales qui souvent partagent le même espace écosystémique malgré les limites administratives fixées par la décentralisation.

Il est donc important de développer une approche systémique en partenariat avec l'ensemble des acteurs, sous le leadership des collectivités locales. L'implication et la responsabilisation, le « tous acteurs, tous décideurs » dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de la biodiversité permettent de développer une des connaissances et une plus grande maîtrise des enjeux et défis.

L'intercommunalité comme approche de gouvernance territoriale Une intercommunalité sur la Petite Côte pour mutualiser les efforts dans la lutte contre les changements climatiques et la gestion des déchets

Avec l'appui de l'ONG ENDA Énergie, les communes de la Petite Côte de Ngaparou, Saly, Mbour, Somone et de Malicounda ont procédé à la signature d'une charte intercommunale en août 2014 dans le cadre du projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). A travers cette charte qui a mis en place l'Entente Intercommunale de la Petite Côte (EIPC), ces communes, se sont engagées à se mobiliser ensemble autour des actions de développement durable dans la zone côtière spécifiquement autour des questions de changements climatiques, d'érosion côtière et de gestion des déchets.

Pour accompagner ces communes à transformer leur engagement en actions concrètes, ENDA Energie a élaboré le Programme de bonne gouvernance écologique dans l'Entente intercommunale de la Petite Côte (EIPC) pour une Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) réussie – EIPC-GIZC.

Financé par l'Union Européenne pour une période de 3 ans et mis en œuvre par ENDA Energie et son partenaire JVE Sénégal, il vise à renforcer les capacités des communes de Mbour, Saly, Ngaparou, Malicounda et Somone à élaborer un Plan Climat Energie Territorial (PCET). L'objectif de cette planification énergie climat est de mettre à la disposition de l'Entente un portefeuille de projets intercommunaux pour un développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques, pouvant mobiliser davantage de finances climat comme le Fonds Vert, le Fonds d'Adaptation, etc.

La réussite d'une démarche climat et accès à l'énergie étant conditionnée par le degré d'engagement des acteurs locaux et des habitants, le programme implique l'ensemble des acteurs en capacité d'accompagner les 5 communes de la Petite Côte pour une transition écologique et économique par le développement d'une culture éco-citoyenne pour une gouvernance intercommunale et participative des ressources naturelles : organisations de la société civile, organisations communautaires de base, GIE de femmes, écoles, radios communautaires, artistes, etc.

"Mobiliser davantage de financements au profit direct des acteurs non étatiques"

Malgré l'existence des différents guichets de la finance climatique, les initiatives porteuses de transformation vers une économie sobre en carbone des acteurs non étatiques, notamment à l'échelle territoriale et locale, sont confrontées à l'absence d'accès au financement. Selon l'association Climate Chance[1] « Entre 4.900 et 6.500 milliards de dollars américains d'investissements par an seront nécessaires sur les 15 prochaines années pour rattraper le retard d'investissement, répondre à la transition des territoires ruraux et urbains, et orienter les infrastructures vers une trajectoire climato-compatible ». Le manque de financement des acteurs non étatiques limite leurs actions à la hauteur des enjeux et défis climatiques ainsi qu'à l'atteinte de l'objectif mondial de limiter la hausse des températures en deçà de 2°C.

Ainsi, il convient de :

- Renforcer le plaidoyer en faveur du financement des initiatives porteuses de transformations économiques sobres en carbone au profit des acteurs non étatiques;
- Partager les informations et les expériences pays sur les modalités d'accès direct ou indirect aux fonds climatiques internationaux : Fonds Vert pour le Climat, Fonds d'adaptation, Fonds Mondial pour l'Environnement, les lignes de financement des banques bi et multilatérales de développement et des Institutions financières de développement.

[1] En savoir plus sur Climate Chance <https://www.climate-chance.org/qui-sommes-nous/association/>





**DEUXIÈME PARTIE :
RÉPONSES LIÉES À
L'ACCÈS À L'ÉNERGIE
DURABLE**

USAGES PRODUCTIFS DE L'ÉNERGIE DURABLE POUR L'ENTREPRENARIAT ET LE CLIMAT

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, moins d'un an après son adoption en 2015, les communautés restent toujours perplexes face à la question de sa mise en œuvre. Les engagements politiques pour l'opérationnalisation de ce consensus mondial tardent à se matérialiser par des changements transformationnels. Aujourd'hui, l'urgence de l'action climatique réside, en grande partie, dans le redéploiement des acteurs territoriaux sur de nouvelles trajectoires basées sur la transition des systèmes. La transformation du système énergétique doit être au cœur de ces dynamiques en vue d'un développement territorial pro-pauvre, sobre en carbone et résilient. Dès lors, participer à l'accélération de l'accès aux services énergétiques durables pour les chaînes de valeur à haute intensité de main d'œuvre devient une exigence pour construire des économies locales créatrices d'emplois verts tout en améliorant l'empreinte écologique des territoires.

Ainsi, le déploiement des énergies renouvelables dans les collectivités constitue une opportunité de diversification des économies locales en optimisant la création locale de valeur ajoutée. Cela, est d'autant plus intéressant que le prix des énergies renouvelables ne cesse de baisser. En 10 ans, le prix des panneaux solaires a chuté globalement de 80%. Il pourrait encore diminuer de 60% d'ici 2025, selon un rapport de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA).

A ce titre, l'organisation ENDA Energie s'emploie, en Afrique de l'Ouest, dans la diversification de l'expérimentation de modèles économiques d'usage productif de l'énergie solaire dans le secteur agricole en vue de rendre les chaînes de valeur plus attractives pour les jeunes.



VALORISATION DE LA CHAÎNE DE VALEUR LAIT PAR L'ACCÈS AUX SERVICES ENERGETIQUES DURABLES : UNE INCITATION À L'ENTREPRENARIAT RURAL

Le programme de développement de la chaîne de valeur lait, PROGRES-Lait place l'entrepreneuriat rural au cœur de sa démarche. Il met ainsi à la disposition des acteurs, notamment les femmes à la base, d'abord des plateformes énergétiques pour la conservation du lait et, ensuite une approche de Partenariat Public Privé à vocation Communautaire (PPPC) comme instrument de développement du marché du lait.

OBJECTIFS

L'objectif global est de renforcer l'accès aux services énergétiques productifs pour stimuler le développement de l'économie rurale à travers l'extension de l'horizon des opportunités de valorisation de la chaîne de valeur lait.

Plus spécifiquement, il s'agit de:

1. Renforcer l'accès à l'énergie durable et stable,
2. Promouvoir l'entrepreneuriat rural, notamment féminin, pour le renforcement du pouvoir économique des femmes et des populations rurales par l'accès aux plateformes solaires de conservation du lait ;
3. Mettre en place des modèles d'organisation efficaces des petits producteurs et de partenariats innovants susceptibles d'impulser le développement d'un marché autonome de collecte et de commercialisation du lait.



RÉSULTATS EN 2018-2019

Le Programme PROGRES-Lait a installé quatre (4) plateformes dont trois (3) grandes , 1 à Tatki, 1 à Diambanouta 1 à Timbédra et 1 mini-plateforme à Lodde. L'exploitation de ces plateformes a effectivement démarré et plus de 300 producteurs livrent déjà leur lait. Incidemment plus de 26 emplois directs ont été créés durant la phase pilote dans trois (3) villages et plus de trente (30) emplois indirects (traite du lait, suivi du bétail, transformation du lait, transport et commercialisation des produits laitiers), (sans compter les emplois créés lors de la phase de construction et d'équipement des plateformes).

- **50 kWc** sont installés grâce aux trois grandes plateformes avec près de 5,45 km de réseau.
- **Plus de 3000 personnes (1500 à Kolda et 1500 à Tatki)** ont accès à l'électricité à travers l'éclairage public et le raccordement de 10 infrastructures communautaires (écoles, centre de santé, mosquée, éclairage public, ménages, ateliers de soudure et de mouture)
- **70 COOPEL** de production de lait sont mises en place pour assurer l'exploitation des plateformes sur un modèle d'entreprise sociale,
- **2 unités de production de glace** ont été installées dans les plateformes par des femmes,
- **5 unités de transformation** sont approvisionnées chaque jour en lait, 10 conventions et protocoles de partenariat ont été signés,
- **110 430 litres de lait ont été collectés en 2018** dans les plateformes pilotes, soit 302,5 L/j en moyenne,
- Acquisition d'une autorisation FRA (autorisation de fabrication et de mise en vente) pour produire du yaourt «DEBBO » dans la plateforme de Tatki,
- **20 motos et 12 tricycles** assurent la collecte de lait

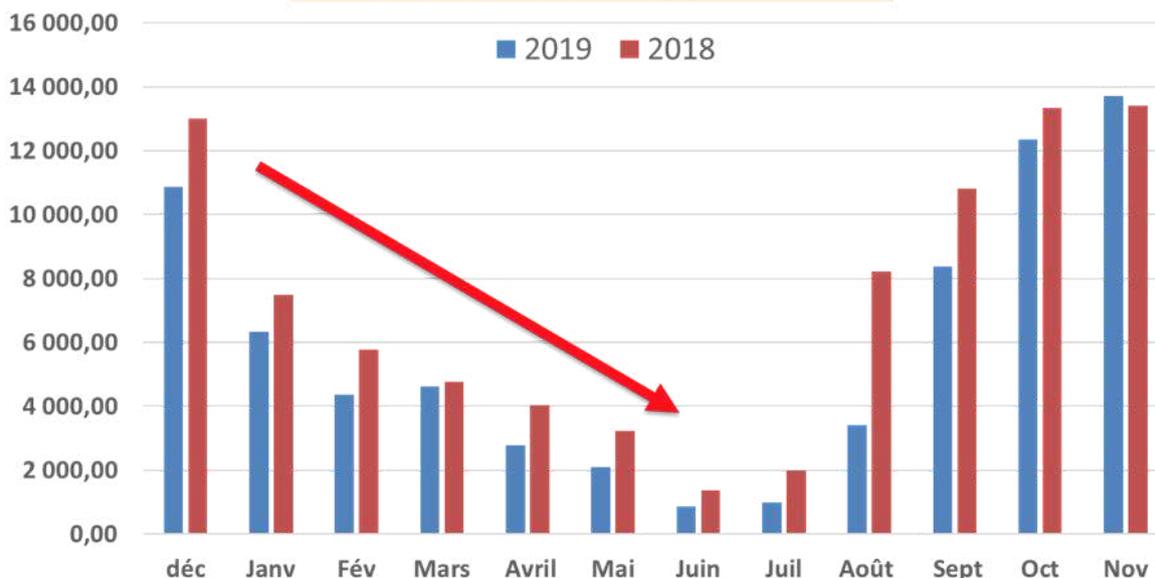
COLLECTE, DISTRIBUTION ET COMMERCIALISATION DU LAIT : CAS DE DIAMBANOUTA

Campagne de collecte lait 2018 / 2019 à Diambanouta/Kolda

• **2018**
 - 102 429,5 L de lait collectés :
 - + 30 millions FCFA / 109 éleveurs mobilisés

• **2019**
 - 70 729 L de lait collectés :
 - + 21,2 millions FCFA / 160 éleveurs mobilisés

Collecte de lait PTFM Diambanouta



UN MÉCANISME DE FINANCEMENT APPROPRIÉ EST MIS EN PLACE POUR GARANTIR LA PÉRENNITÉ DU PROGRAMME

Le Programme a noué un partenariat avec deux (2) institutions de microfinance, ce qui lui a permis de prendre certaines initiatives dont la création d'un fonds de collecte au bénéfice des éleveurs. Le partenariat tissé au préalable avec l'Inspection Départementale de l'Élevage de Kolda (Sénégal) a servi de garantie aux coopérants et fournisseurs de lait de la plateforme de Diambanouta.

L'initiative PROGRESLait a permis de mettre en place un mécanisme de collecte. Plus de 70 tonnes de paille de riz, pour l'alimentation du bétail en période hivernale ont été collectées. Environ 6 tonnes de tourteaux d'arachide ont été mobilisées et distribuées aux éleveurs sous forme de crédit. Le montant a été remboursé intégralement en nature (avec du lait) par les éleveurs auprès de la plateforme et participe à la démonétisation des échanges.

Un fonds pour la santé animale a été mis en place et a permis l'ouverture d'une pharmacie vétérinaire face à l'attaque de la fièvre aphteuse dans la région sud de Kolda.

1161 bovins ont été traités et protégés contre cette maladie dont 580 vaches laitières et 581 veaux dans la zone Sud-Est du Sénégal avec 1,2 million.

Ce préfinancement des médicaments a été remboursé à la plateforme en lait par les éleveurs.

LA PROFESSIONNALISATION DES PETITS PRODUCTEURS

Un accent particulier a été mis sur l'ingénierie sociale considéré comme le pilier de base. Ainsi les producteurs ont été formés et organisés en coopérative en vue de professionnaliser la gestion des plateformes et de toute la chaîne de valeur. De ce fait, les plateformes mises en service fonctionnent selon un modèle d'entreprise sociale avec un personnel qualifié et formé qui s'occupe de l'exploitation au service des coopératives.

Par ailleurs, pour sensibiliser et informer toutes les parties prenantes ainsi que le grand public, une stratégie de communication adaptée a été déroulée.

FORMATIONS

- 17 sessions de formation ont été organisées au profit de 835 éleveurs producteurs de lait, dont 80% d'hommes et 20% de femmes:
- 6 sessions de formation en dynamique organisationnelle pour 19 producteurs dirigeants de coopératives,
- 7 sessions de formation en hygiène et qualité du lait et production laitière,
- 2 sessions en entrepreneuriat / marketing et commercialisation, Production de support de formation en dynamique organisationnelle et en entrepreneuriat.



GENRE ET USAGE PRODUCTIF DE L'ÉNERGIE DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE INFORMEL AU SÉNÉGAL : LES CONCLUSIONS D'UNE ÉTUDE DE RECHERCHE

CONTEXTE

Le lien entre genre et usages productifs de l'énergie dans le secteur alimentaire informel est bien plus qu'un sujet sur l'accès des femmes à l'énergie. C'est avant tout un sujet qui revêt une dimension socioéconomique de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté.

Il comporte aussi une dimension politique en termes de mesures à prendre pour assurer une transition énergétique du secteur intégrant le genre, et soucieuse de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de la pollution de l'air et de l'action anthropique néfaste sur les ressources forestières. Le dernier recensement des entreprises du Sénégal a montré que 97% des 407 882 unités économiques recensées en fin 2016, sont dans l'informel (ANSD, 2017). Parmi les difficultés auxquelles font face les entreprises du secteur alimentaire

informel et qui constituent des contraintes majeures au développement, il y a l'accès aux services énergétiques modernes et leur coût.

Pour apporter des réponses à la fois qualitatives et quantitatives, un programme de recherche intitulé « Genre et usages productifs de l'énergie dans le Secteur Alimentaire Informel (SAI) en Afrique du Sud, au Rwanda et au Sénégal » a été mené durant la période de 2015 à 2018 par un consortium de recherche composé de l'Université du Cap (Afrique du Sud), de MARGE (Rwanda) et ENDA Energie (Sénégal), et coordonné par l'Université de Twente (Pays Bas).

Le projet est soutenu par le Département Britannique pour le Développement International (DFID) et fait partie du programme de recherche du réseau ENERGIA (Pays Bas) sur le genre et l'énergie.



856 entreprises ont été enquêtées dans les trois pays dont 751 questionnaires quantitatifs et 105 questionnaires qualitatifs. Au Sénégal, les enquêtes ont porté sur 275 entreprises du secteur alimentaire dont 240 questionnaires quantitatives et 35 questionnaires qualitatives notamment dans les régions de Kaolack et de Dakar. Le programme tente de répondre aux diverses questions sur le genre et l'utilisation productive de l'énergie dans le secteur alimentaire informel (SAI). Ces entrepreneurs (femmes et hommes) utilisent un certain nombre d'équipements et des sources d'énergies permettant de faire fonctionner leur entreprise.

GENRE ET SECTEUR ALIMENTAIRE AU SENEGAL

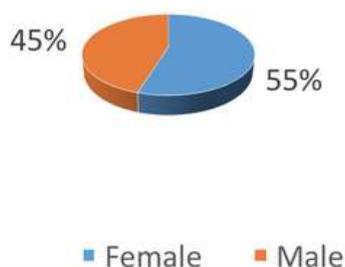


Figure 1 : Entreprise du secteur alimentaire selon le genre



PRINCIPALES CONCLUSIONS DU PROGRAMME DE RECHERCHE AU SÉNÉGAL

L'analyse des données quantitatives et qualitatives recueillies a permis d'aboutir à trois conclusions principales :

(i) le mix énergétique (utilisation de plusieurs sources d'énergie) est fréquent dans les entreprises du secteur alimentaire parce que celles-ci utilisent différentes sources d'énergie dans leurs activités (gaz, charbon, électricité, bois);

(ii) malgré le nombre important de femmes enquêtées dans le secteur alimentaire, la différence de genre impacte peu le type d'énergie utilisée (les hommes et les femmes utilisent les mêmes sources d'énergies quelle que soit l'activité ;

(iii) les femmes sont dominantes dans le secteur alimentaire informel et formel mais les hommes utilisent plus les services énergétiques modernes.

QUELQUES LEÇONS APPRIS DE L'EXPÉRIENCE DU SÉNÉGAL.

Sur les 240 entreprises enquêtées, 77% sont dans la préparation et la vente de produits alimentaires (restauration), 20% dans la transformation alimentaire (produits locaux), tandis que la vente simple de produits alimentaires ne représente que 3% ; ce qui montre l'importance des besoins énergétiques dans ce secteur. L'analyse de ces entreprises montre une dominance des femmes dans le secteur alimentaire avec 55% contre 45% d'hommes.

Une analyse des types d'emplacement laisse apparaître une prédominance de femmes dans les endroits non permanents au bord de la rue par rapport aux hommes.

USAGES ÉNERGÉTIQUES DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE INFORMEL AU SÉNÉGAL

Il y a une combinaison de combustibles dans le secteur formel et informel. Le mix énergétique est fréquent. Le gaz est dominant et quel que soit le type d'entreprise (formelle ou informelle), le genre et le type d'emplacement. Chez les femmes du secteur informel, le taux d'utilisation du gaz est de 41 % contre 37% pour les hommes. Dans le secteur formel, ce taux d'utilisation du gaz est de 58% chez les femmes et 33% chez les hommes. Ces chiffres confirment un fort taux de pénétration du gaz au Sénégal dans le secteur alimentaire informel. Le charbon constitue la deuxième source d'énergie utilisée dans le secteur informel 42% chez les femmes et 21% chez les hommes. Les femmes utilisent deux fois plus de charbon que les hommes dans l'informel. Voir figure ci-dessous.

Sources d'énergie utilisées dans les entreprises du secteur alimentaire informel selon le genre

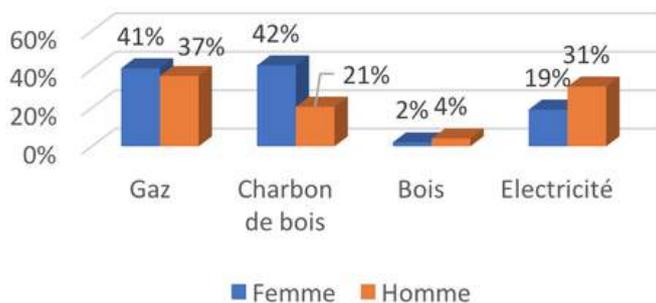


Figure 2 : Sources d'énergie utilisées dans les entreprises du secteur informel au Sénégal selon le genre

La formalisation des entreprises n'influe pas sur l'utilisation du charbon. Dans le secteur formel également les femmes utilisent plus le charbon que les hommes soit un rapport de 40% pour les femmes contre 30% pour les hommes. Ces chiffres montrent une forte utilisation du charbon dans le secteur alimentaire au Sénégal et indiquent une forte exposition des femmes aux risques (sanitaire, sécuritaire).

Genre et sources d'énergie utilisées dans les entreprises du secteur alimentaire formel

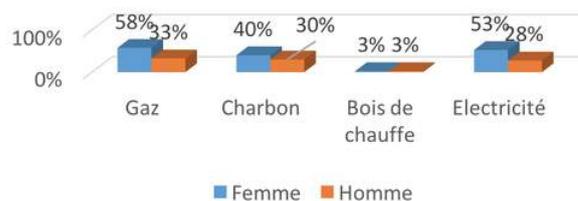


Figure 3 : Sources d'énergie utilisées dans les entreprises du secteur alimentaire formel selon le genre

Une forte corrélation a été notée entre formalisation et l'utilisation de l'électricité. Les femmes du secteur alimentaire formel utilisent plus l'électricité que celles du secteur informel avec respectivement 53% et 19%. Parmi les sources d'énergies utilisées dans les entreprises, la préférence porte principalement sur le gaz (34%) pour les femmes et (28 %) pour les hommes, suivi du charbon (16 %) pour les femmes, et (10%) pour les hommes. La préférence porte moins sur l'électricité à cause de sa cherté et en partie du fait du faible niveau d'équipement en appareils électriques.

Les trois principales raisons de préférence énergétique du gaz parmi les sources d'énergie utilisées sont pour les femmes : la réduction du coût de l'énergie (15%), l'amélioration de la qualité du produit (10%), facilité de la tâche (5%) et pour les hommes, l'amélioration de la qualité des produits (10%), la réduction du coût de l'électricité (8%), et la facilité de la tâche (8%).

ENJEUX ET DÉFIS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE INFORMEL

Malgré le nombre important des entreprises du secteur informel représentant 97% des entreprises du tissu économique du Sénégal, le secteur informel ne génère que 16,3% du chiffre d'affaire global contre 83,7% pour le secteur formel (ANSD 2013). Ces chiffres montrent une corrélation négative entre le caractère informel des entreprises et leur faible capacité de création de richesse. Le secteur alimentaire informel n'échappe pas à cette réalité. La deuxième caractéristique est sa forte dépendance à l'énergie. Malgré ces enjeux à la fois de développement économique et social, rattachés à ce secteur d'activité, et son potentiel de développement qui découle d'une urbanisation galopante de la population en Afrique, les besoins des entreprises du secteur alimentaire informel ne sont pas bien connus des décideurs publics, en particulier leurs besoins en services énergétiques à des fins de productivité.

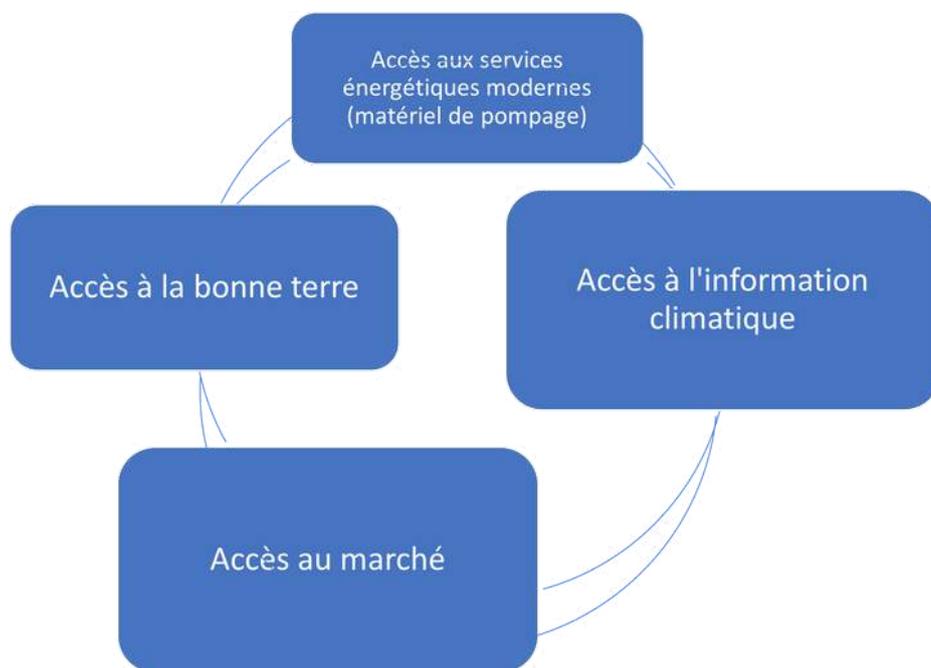
Au regard de ce qui précède, un tel secteur d'activité mérite plus d'attention des pouvoirs publics et des acteurs du développement dans une perspective de transformation structurelle de l'économie, de croissance durable et inclusive, et de lutte contre la pauvreté devenue aujourd'hui un phénomène de plus en plus urbain et dont les femmes sont les plus affectées.

Dès lors, l'accès durable de ces entreprises aux services énergétiques modernes apparaît comme un enjeu crucial de développement, vue (i) le coût élevé de l'énergie dans les entreprises et (ii) la persistance de l'utilisation des sources d'énergie polluantes.

Un tel changement ne peut s'opérer sans une réelle intégration du genre (création de données désagrégées) dans les politiques publiques de développement du secteur de l'énergie au regard de l'importante présence des femmes dans le secteur alimentaire informel. Une réelle intégration du genre permettra au Sénégal d'atteindre l'ODD 5 et d'assurer l'égalité de genre dans le secteur alimentaire informel. A cet égard, il convient de relever que le Sénégal a réalisé des avancées notables en matière de développement énergétique (promotion des énergies renouvelables et amélioration de l'accès des populations à l'électricité), ce qui constitue une grande avancée vers l'atteinte de l'ODD 7 en permettant l'accès à l'énergie propre et abordable.



AUTONOMISATION : LES GROUPEMENTS DES FEMMES PRODUCTRICES S'ORGANISENT POUR LE RENFORCEMENT DE LEUR RÉSILIENCE DANS LE DELTA DU FLEUVE SÉNÉGAL



INTRODUCTION

Le projet « Renforcement de la résilience des groupements de femmes productrices dans sept (07) localités du delta » est un projet de développement de la chaîne de valeur agricole pour la sécurité alimentaire. La démarche adoptée dans ce projet consiste à articuler 4 types d'accès : accès à la terre, accès aux services énergétiques, l'accès à l'information climatique, et l'accès au marché.

Le projet vise ainsi l'accroissement de la productivité agricole des femmes productrices du Delta du Fleuve Sénégal à travers leur accès à la bonne terre, la gestion durable des terres, l'accès à l'énergie des chaînes de valeur agricoles, le renforcement des capacités techniques et managériales et la diffusion de l'information climatique.

Cela s'est traduit par :

- La mise à disposition de 09 ha au profit des groupements des femmes de Potou, 05 ha au profit des femmes de Gandiole, 1,5 ha pour les femmes de Ndiagambal et de 1,5 ha pour les femmes de Diama.
- L'aménagement des sites de production de Diama, Gandiole, Potou et Diagambal (débroussaillage, travail de sol) et l'installation de système du goutte-à-goutte et du pompage solaire,

- Le renforcement de capacités de 70 femmes choisies dans les sites pilotes (Diama, Potou et Gandiole) dans le domaine des changements climatiques, des risques agricoles et de l'information climatique dont les 50 sont choisies comme « relais – climat » pour la diffusion de l'information climatique à travers des sms qu'elles reçoivent régulièrement de l'ANACIM pendant 12 mois.

Les résultats obtenus ont encouragé le partenaire financier (OSIWA) à approuver la seconde phase du projet (avril 2018 – juin 2019) relative à la capitalisation et au renforcement des acquis de la première phase en partant des leçons apprises, notamment par le renforcement des capacités managériales, l'accès à l'information climatique, l'acquisition et l'augmentation des périmètres agricoles (50 ha de terres rizicoles aménagées et exploitées pendant l'hivernage 2018 à Ross Béthio).

FORMATION / RENFORCEMENT DE CAPACITÉS MANAGÉRIALES DANS 7 VILLAGES

- 260 Femmes productrices formées en Entreprenariat rural
- 260 Femmes productrices formées en Procédures foncières
- 260 Femmes productrices formées en Management de Projet
- 40 Femmes productrices formées en étuvage du riz et gestion de semences
- 260 femmes formées en leadership féminin
- 170 femmes en comptabilité et gestion financière et 170 autres femmes en techniques culturales
- Négociation de 26 contrats de prêts avec le Fonds de commercialisation dont 15 ont été contrats agréés au profit des groupements de femmes des localités concernées : Ndiagambal – Gandiaye – Potou. Le montant total du financement s'élève à 32 400 000 FCFA.
- Aménagement et sécurisation des périmètres à exploiter par des clôtures
- Mise en place d'un mécanisme de suivi au niveau local



PERSPECTIVES

- Informatiser le système de Suivi-Evaluation des impacts du projet.
- Construire un magasin de stockage au profit des femmes de Ross Bethio.
- Apporter de l'Appui conseil durant toute la campagne agricole,
- Evaluer et mettre à la disposition des femmes les 16 millions restant pour la commercialisation du riz des femmes de Mboudom,
- Réfectionner les aménagements hydroagricoles du périmètre de Gandiaye pour une exploitation agricole,
- Animer les comités de gestion,
- Documentation des modèles économiques : différents modèles économiques sont en train d'être testés dans l'exploitation des périmètres : association des cultures, répartition par bénéfice,
- La durabilité des périmètres (processus de rétrocession des infrastructures solaires en mettant en place un dispositif d'accompagnement avec l'ANCAR)
- Dispositif de Suivi et de maintenance des installations



GOVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES : PÊCHE ARTISANALE DURABLE

Les îles du Saloum renferment d'importantes potentialités, en termes de ressources naturelles procurant de multiples biens et services à la population locale. En effet, son écosystème de mangrove remplit de nombreuses fonctions écologiques en intervenant dans les processus de recyclage de la matière organique, de régulation des vents et des vagues et de lutte contre l'érosion côtière. Aussi joue-t-il un rôle économique important, car servant d'habitat propice à de nombreuses espèces halieutiques dont l'exploitation, la transformation et la commercialisation constituent les principales sources de revenu dans les villages insulaires. Cependant, la durabilité de ces activités génératrices de revenus est de plus en plus menacée par l'action combinée des changements climatiques et de la surexploitation des ressources.

En effet, ces phénomènes engendrent des conséquences désastreuses se traduisant par une dégradation avancée de la mangrove, ainsi qu'une baisse notable des stocks de ressources halieutiques.

Il convient alors d'asseoir une stratégie durable de gestion en vue de préserver les ressources et de les valoriser pour ainsi permettre une amélioration des conditions de vie des populations à travers:

- Le renforcement de la sensibilisation et du plaidoyer sur la durabilité de la pêche artisanale ;
- L'appui à la recherche-développement (R&D) autour de la pêche artisanale durable.



SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS RÉALISÉES ENTRE 2018 ET 2019

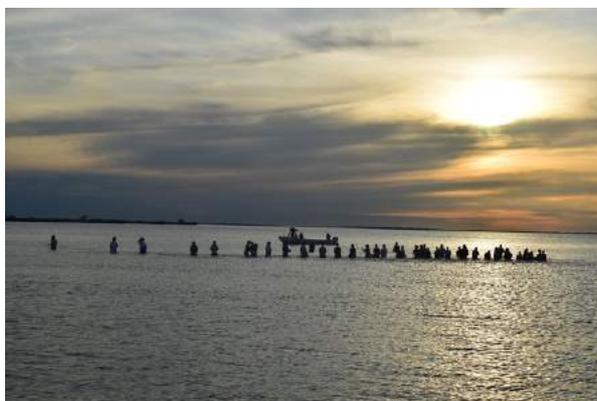
Six types d'actions ont été développés pour soutenir la filière pêche artisanale dans la commune de Djirnda. Il s'agit notamment de :

- **1. Développement d'une application** numérique pour le suivi et la gestion des ressources halieutiques et marines dans l'AMP de Gandoul et accessibles par les téléphones mobiles sur le playstore avec 33 sites géo-localisés. La version provisoire est accessible à partir du lien : <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.tonux.enda>
- **2. Reboisement des mangroves** (Rhizophora) sur une superficie de 18 hectares dans les villages de Diamniadio (15 ha) et de Baouth (3 ha) dont 13 ha en septembre et octobre 2019 et 5 hectares en septembre 2018 pour la reproduction des petits pélagiques et des huitres ;
- **3. Ensemencement des mollusques** sur une superficie de 18 hectares dans 3 sites de reproduction (Roffangué, Vélingara, Diamniadio) dont 15 ha en 2019 et 3 hectares en 2018 ;
- **4. Mise en place d'une « éco-boutique énergie »** pour promouvoir les services énergétiques alternatifs à l'utilisation du bois énergie dans les processus de transformation des produits halieutiques. L'éco-boutique a permis de diffuser 530 foyers améliorés et 650 bouteilles de gaz butane auprès des membres de la coopérative de femmes transformatrices de Djirnda pour lutter contre la coupe abusive de la mangrove à des fins de bois-énergie et l'exploitation anarchique de la mangrove et soutenir leurs modalités d'autofinancement ;
- **5. Une réglementation des sites vulnérables** à travers un avant-projet d'arrêté portant Règlement Intérieur de l'Aire Marine Protégée du Gandoul et constitué de 12 articles et un Projet d'arrêté portant sur les règles de gestion des aires marines protégées constitué de 13 articles et ;

- **6. L'intégration des aspects de durabilité de la pêche artisanale dans le Plan de Développement Communal (PDC)** de Djirnda en synergie avec l'Agence Régionale pour le Développement de Fatick. Le PDC validé sera accessible au cours de cette année 2020.

PERSPECTIVES

- Validation institutionnelle des mesures de gestion (statut du règlement et règles de gestion des aires protégées) par un atelier de validation technique et institutionnelle à l'échelle régionale ;
- Partager l'application numérique avec les pêcheurs, les services techniques et administratifs ainsi qu'avec les autres partenaires au développement de la localité (services des pêches, Eaux et Forêts, préfecture, conseil municipal et départemental, ARD de Fatick, etc.)
- Installation de 200 récifs artificiels pour la reconstruction des habitats des petits pélagiques dans le site de Baradia en partenariat avec le comité de gestion de l'AMP et du Conseil Départemental de Foundiougne qui bénéficie de l'expertise de la Gironde (France);
- Appui à la commercialisation des produits de pêche en partenariat avec l'entreprise Sooretul (mise en ligne des produits halieutiques dans l'application et le site de vente de l'entreprise Sooretul) ;
- Organisation de sessions de renforcement des capacités;
- Renforcement de la sensibilisation et du plaidoyer sur la durabilité de la pêche artisanale ;
- Appui à la recherche-développement (R&D) autour de la pêche artisanale durable.





**TROISIÈME PARTIE :
RÉPONSES LIÉES
AU CLIMAT**

UN RÉSEAU, UN ENGAGEMENT POUR L'ARTICULATION ENTRE CLIMAT ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE !

Le Réseau Climat et Développement rassemble près de 80 associations francophones, principalement africaines, qui travaillent à l'articulation entre changements climatiques et développement. Le RC&D se mobilise aux niveaux local, national et international pour rappeler que la justice sociale, la lutte contre la pauvreté et la lutte contre les changements climatiques ne font qu'un. Créé en 2007 par Enda Energie (Sénégal) et le RAC_F (France), avec comme principal objectif, renforcer la voix francophone et la prise en compte

des priorités des communautés locales dans les négociations internationales sur le climat. Le RC&D se consacre à renforcer l'action des organisations de la société civile à travers une approche « bottom-up » pour s'assurer de la prise en compte effective des besoins des populations les plus vulnérables – aussi bien dans les politiques climatiques que dans leurs processus de mise en œuvre régionaux/nationaux –, et de porter les demandes et les recommandations de la société civile africaine au plus haut niveau.

LE RC&D EN QUELQUES CHIFFRES

- **Depuis sa création en 2007, le Réseau Climat & Développement a pris part à 13 Conférences des parties (CdP/COP).**
- **100 membres** du réseau présents aux COP et aux intercessions de Bonn
- **100 chefs d'Etats, ministres, institutions, délégations** rencontrés lors de rendez-vous de plaidoyer pendant les négociations
- **20 Rendez-vous** avec les négociateurs dont les présidents du groupe Afrique et des PMA et les négociateurs des pays du nord
- **12 ateliers annuels** de formations organisés pour les membres du réseau dans 11 pays
- **34 ateliers de formation** et de sensibilisation à travers 26 pays africains francophones
- **1000 responsables d'ONG** formés directement et plus de 3000 de façon indirecte
- **4000 exemplaires de publications** diffusées en français et en anglais

APPROCHE STRATÉGIQUE D'INTERVENTION

Le RC&D s'appuie sur la diversité de ses membres : le réseau est ainsi composé d'ONG qui sont à la fois actrices sur le terrain et qui travaillent dans le plaidoyer. Le RC&D est fort de ses membres qui mettent en œuvre des projets innovants et intégrés au niveau local, qui sensibilisent les populations à la nouvelle donne énergétique et climatique, et qui plaident auprès des gouvernements et institutions pour une prise en compte locale, nationale et internationale des priorités climat-développement des communautés les plus pauvres et les plus vulnérables.

Le réseau travaille pour renforcer la voix de la société civile francophone dans les enceintes politiques nationales, régionales et internationales, via des ateliers de

renforcement de capacités et d'échanges, des publications et des notes de décryptage et de position communes.

Le réseau met à la disposition des organisations membres des espaces privilégiés de rencontre, d'échange et de dialogue.

2015 marque un tournant dans l'approche d'intervention du RC&D. En effet, les membres du Réseau Climat & Développement (RC&D) étaient amenés à jouer un rôle important dans les négociations et l'ambition de l'Accord de Paris, parce qu'ils sont à la fois : Grands témoins des vulnérabilités et impacts climatiques très concrets dans leurs pays, et porteurs de propositions et solutions pour faire face aux changements climatiques sur le terrain et dans les négociations.

Ainsi, une « taskforce spéciale » pour préparer la COP21 et amplifier les préoccupations de la société civile africaine a été mise en place. Il s'agissait de renforcer l'influence et la visibilité de la société civile africaine francophone dans les négociations, en créant cette « taskforce » africaine COP21 qui deviendrait la force de frappe du RC&D dans les instances et événements internationaux. Cette équipe, qui a été créée début mars 2015, a travaillé toute l'année et non plus seulement pendant la COP pour représenter et porter au niveau international les préoccupations telles que formulées par les associations de terrain, mais aussi dans les instances nationales et régionales. Cette taskforce qui était composée de 9 experts : 6 membres compétents du Réseau encadrés par une personne du RAC, une personne d'ENDA Energie, ainsi que le coordonnateur du RC&D. Chacun de ces 6 experts thématiques était chargé d'un enjeu clé pour le

RC&D : transition énergétique (accès aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique), adaptation, agriculture, financements, genre et droits humains. Cette initiative qui a impacté positivement la vie du réseau a été reconduite en 2016, et le réseau continue à capitaliser la- dessus. La société civile africaine francophone s'était fortement mobilisée dans les négociations de l'Accord de Paris. Représenté par 6 ambassadeurs climat et une vingtaine de ses membres, le RC&D était conscient des enjeux fort liés à l'adoption de l'Accord. Reconnaître la responsabilité commune mais différenciée, les besoins spécifiques des pays et des populations les plus vulnérables et garantir une justice climatique, tels étaient les mots d'ordre du RC&D. L'objectif partagé était de démontrer que les négociations sur le climat, après la déception de Copenhague, n'étaient pas vouées à l'échec.



A l'issue de la COP21, force est de constater que les résultats n'ont pas répondu à toutes les attentes. Pourtant, sur plusieurs points, le travail de plaidoyer coordonné de la société civile africaine a porté ses fruits. L'Accord de Paris fait la part belle aux questions d'adaptation et reconnaît ainsi l'existence d'un « troisième » pilier dans l'architecture internationale du climat, au côté des réductions de gaz à effet de serre et des financements climat. Il accorde même un paragraphe distinct aux pertes et dommages, ces impacts toujours croissants qui ne peuvent pas être évités grâce à l'atténuation et auquel les sociétés ne peuvent pas s'adapter. Quelques victoires sont aussi à décompter au titre des soutiens financiers, comme la reconduction de l'objectif des 100 milliards à 2025, qui offre une prévisibilité aux pays en développement. Pour le Réseau Climat & Développement, le sommet de Paris devait répondre au double défi de la limitation du réchauffement global en deçà de 1,5°C et celui de la lutte contre la pauvreté dans les pays les plus affectés par les changements climatiques.

L'objectif de limitation des températures est bien présent dans le texte final de L'Accord. Mais, quatre ans après l'entrée en vigueur et alors même que les impacts du réchauffement climatique sont de plus en plus visibles et dévastateurs, beaucoup reste encore à faire.

Il faut à présent s'assurer que les actions des pays nous mettent sur la voie de la justice climatique, une justice qui garantit l'accès aux énergies renouvelables, améliore la capacité d'adaptation des communautés vulnérables tout en respectant les droits de l'homme, l'égalité des genres et en garantissant la sécurité alimentaire.

Depuis l'adoption de l'Accord de Paris, le RC&D s'est repositionné en lançant la réflexion sur sa mise en œuvre, en mettant l'accent sur l'analyse des pistes d'amélioration pour les CDN et le rôle des acteurs non étatiques dans l'opérationnalisation de l'Accord. Le RC&D ambitionne d'axer son action sur le rôle moteur de la planification climatique et énergétique au niveau local dans l'effectivité de l'Accord de Paris dans les pays africains francophones.



LA GOUVERNANCE ÉCOLOGIQUE DANS L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DE LA PETITE CÔTE (EIPC): UNE COMMUNAUTÉ DE PRATIQUES DE GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

La bonne gouvernance écologique dans l'Entente intercommunale de la Petite Côte (EIPC) pour une Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) réussie – EIPC-GIZC consiste à accompagner la transition écologique et économique par le développement d'une culture éco-citoyenne pour une gouvernance intercommunale et participative des ressources naturelles. Financé par l'Union Européenne pour une période de 3 ans, il vise à renforcer les capacités des communes de Mbour, Saly, Ngaparou, Malicounda et Somone dans l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) et de mettre à leur disposition un portefeuille de projets

intercommunaux pour un développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques. Pour une bonne mise en œuvre de ce programme, un diagnostic participatif a été fait afin d'établir le point de départ des différentes activités mais aussi d'apprécier qualitativement la contribution de chaque composante à l'atteinte des objectifs du programme. Ce diagnostic a permis de déterminer l'existant dans les activités suivantes :

- La dynamique organisationnelle
- La planification locale
- Les dynamiques de gestion des déchets
- La communication



OBJECTIFS

- assurer une éducation, sensibilisation, communication et formation (ESCF) des parties prenantes à l'éco-citoyenneté et à une veille environnementale pour un littoral salubre et sécurisé ;
- renforcer les capacités des OSC et des décideurs locaux pour la mise en œuvre inclusive de programmes de résilience aux changements climatiques pour les populations et les écosystèmes de l'entente intercommunale ;
- assurer la gestion durable et participative de déchets créatrice de richesse et d'emplois verts pour les jeunes et les femmes.

ACTIVITÉS

- Dans les lycées des différentes communes, des activités de recyclage de pneus usagers et des déchets plastiques ont été menées ;
- Recyclage de pneus et de déchets plastiques en bancs écologiques et théâtre forum par le club vert du Lycée de Saly

- Recyclage de sachets plastiques en sacs et en bio-carburant par le club environnement du Lycée de Ngaparou
- Recyclage de pneus en meubles par le U club du Lycée de Mbour
- Aménagement d'un espace de compostage et construction de bancs écologiques par les élèves membres de différents clubs du Lycée de Malicounda.
- Reboisement et équipement en matériel de nettoyage par les membres du club EVF du CEM de Somone.

Les autres activités majeures réalisées ont porté sur :

- L'organisation d'une foire aux innovations pour les acteurs porteurs d'initiatives sur les questions de changements climatiques, d'accès à l'énergie et de valorisation des déchets ;
- Réalisation d'un audit énergétique pour une sensibilisation à l'économie d'énergie et faciliter la transition énergétique, écologique et économique des territoires concernés ;



RÉSULTATS

Au titre des réalisations du Programme EIPC – GIZC de 2018 à 2019 on peut noter le déploiement d'activités d'éducation, de sensibilisation, de communication et de formation suivantes:

- La mise en place de 4 jardins-école à Saly, Mbour, Malicounda et Somone;
- cette initiative vise à donner l'occasion aux élèves de faire des travaux pratiques de micro-jardinage et s'initier aux métiers de l'économie circulaire comme le maraîchage, le recyclage, le compostage, etc.
- Le renforcement des capacités des membres du club environnement sur le journalisme citoyen et sur le maraîchage organique en partenariat avec ENDA Santé ;
- L'organisation d'une campagne de sensibilisation sur l'efficacité énergétique et sur la prolifération du plastique à l'occasion de la foire de Mbour ;
- L'édition d'une bande dessinée intitulée Buur Tefess ;
- L'organisation du premier 'week-end écologique' au profit des enseignants pour former les écoles partenaires sur les thématiques des changements climatiques, de la gestion des déchets, de la biodiversité et de la protection de l'environnement ;
- Le renforcement des capacités des décideurs locaux et des OSCs sur les questions de changements climatiques et d'énergie ;



ÉLABORATION DU PCET À L'ÉCHELLE DE L'EIPC

- Mise en place d'un comité technique composé des services techniques de l'Etat, des ONG et des partenaires techniques et financiers ;
- Développement de la méthodologie d'élaboration du PCET et d'un chronogramme d'exécution du PCET ;
- Organisation d'un atelier de validation de la méthodologie par les membres du comité technique ;
- Organisation d'un atelier de lancement du processus de planification ;
- Organisation des concertations "Parlons Climat" et Focus PCET dans les 5 communes ;
- Étude de vulnérabilité
- Organisation d'un atelier de mise à niveau des agents de collecte de données pour l'inventaire des émissions de référence à l'échelle de l'EIPC
- Collecte et valorisation des déchets
- Organisation d'un atelier de restitution de l'évaluation des Entreprises sociales de gestion des déchets et présentation de l'approche d'intervention à la Mairie de Malicounda
- Identification et formalisation de 8 entreprises sociales de gestion des déchets
- Installation de 5 clubs environnement dans les écoles cibles (lycée Demba Diop de Mbour, lycée de Saly, lycée Ngarou, CEM Malicounda et CEM Ngarou/Somone) ;
- Organisation de journées de nettoyage à Pointe Sarène (Malicounda), Saly, Mbour à la plage de Tripano en partenariat avec l'UE

- Éradication d'un dépôt sauvage d'ordure à la plage de Tripano par la plantation d'arbres et l'aménagement de bancs écologiques
- Gestion de connaissances, capitalisation et pérennisation
- Mise en place de la plateforme DiaspoClim et mapping des profils d'experts de la diaspora (en cours)
- Formation des points focaux et agents municipaux sur l'utilisation de la plateforme DiaspoClim
- Installation du Système d'Information Géographique et formation des points focaux et agents municipaux sur le Système d'Information Géographique (SIG)

SUIVI ET ÉVALUATION DES PERFORMANCES ET DES IMPACTS

- Définition et validation de la matrice des indicateurs
- Mise en place de la plateforme web de suivi-évaluation
- Formation des points focaux et agents municipaux sur l'utilisation de la plateforme de suivi-évaluation orientée impact
- La réalisation de ces actions a permis de mobiliser l'ensemble des parties prenantes afin d'assurer une parfaite adhésion des différents acteurs dont les partenaires institutionnels, les autorités administratives, les décideurs locaux, les services techniques, les
- organisations de la société civile (OSC) et les groupes cibles dans l'ensemble des 5 communes de l'EIPC.



ACTIONS ET PERSPECTIVES DU DÉVELOPPEMENT ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES: CTCN

Outre son influence stratégique sur le cours de l'agenda des négociations climatiques, ENDA Energie continue de jouer un rôle de premier plan en Afrique dans le cadre des mécanismes opérationnels d'assistance technique en faveur du transfert de technologies et d'évaluation des besoins en technologies climatiques.

ACTIONS ET PERSPECTIVES DU DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES : CTCN & EBT

Dans le contexte particulier de l'opérationnalisation de la feuille de route de l'Accord de Paris, ENDA Energie continue d'initier et de mettre en œuvre des programmes d'assistance technique axés principalement sur l'évaluation des besoins en technologies (EBT) et sur le transfert de technologies au profit des pays africains.

Etant l'unique partenaire au sein du consortium du CTCN en Afrique de l'Ouest, Enda Energie a axé son champ d'intervention sur trois programmes majeurs : i) la mise en œuvre d'un programme innovant de promotion des technologies endogènes en Afrique, ii) le programme d'incubation et iii) l'assistance technique fournie pour un déploiement à large échelle de foyers améliorés métallos-céramique (FAMEC) en Guinée.

PROGRAMME DE PROMOTION DES TECHNOLOGIES ENDOGÈNES POUR L'ADAPTATION ET L'ATTÉNUATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AFRIQUE (TE4CC)

Pour contribuer à la résilience climatique et à l'ambition de réchauffement à moins de 2° C d'ici 2100 conclues dans l'Accord de Paris, les parties ont mandaté les organes du mécanisme technologique (CTCN et TEC) à fournir l'assistance technique nécessaire au développement et à l'amélioration des capacités et technologies endogènes (décision 1/CP.21, Para 67b).

C'est pour appuyer le CTCN à mieux répondre à cette décision de la Conférence des Parties et surtout pour valoriser davantage les technologies endogènes qui présentent un potentiel transformationnel important en termes d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques que ENDA Energie a conçu et mis en œuvre un programme de promotion des technologies endogènes pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques (TE4CC) en Afrique (Tchad, Sénégal, Ethiopie et Niger).

Pour relever ce défi, ENDA Energie a développé une démarche méthodologique (Figure 1) conduite avec le concours et la participation effective des parties prenantes nationales des pays ciblés (service public des secteurs prioritaires, les chercheurs universitaires et experts locaux, les ONG, les communautés, etc.). L'approche ainsi adoptée a permis d'enregistrer des progrès non négligeables incluant entre autres (Figure2) :

- L'élaboration d'une revue analytique des définitions et cadres conceptuels de caractérisation des technologies endogènes
- L'adoption d'un nouveau cadre conceptuel de caractérisation de technologies climatiques
- L'élaboration et la validation multi-acteurs d'une série de fiches techniques de description des technologies endogènes sélectionnées au Tchad, au Niger, au Sénégal et en Ethiopie.



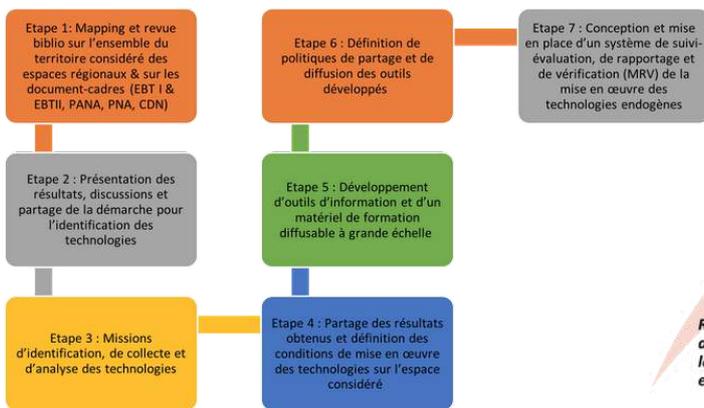


Figure 1: Approche méthodologique du programme TE4CC

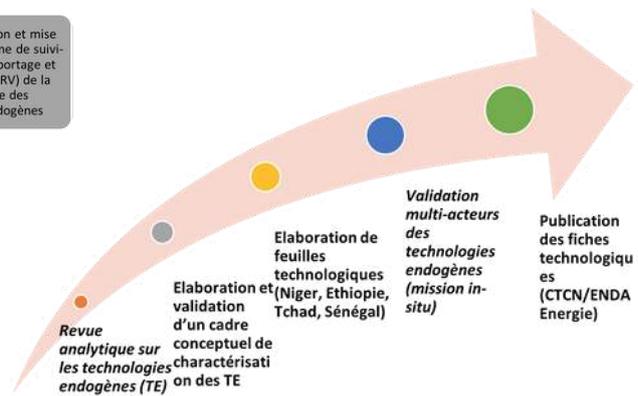


Figure 2 : Quelques résultats du programme TE4CC

LE PROGRAMME D'INCUBATION CONDUITE AVEC LE CTCN

Dans un contexte particulier de l'agenda climatique post-2015, le CTCN, la branche opérationnelle du mécanisme technologique de la CNUCCC, a mis en place un programme d'incubation visant à faciliter la mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national (CDN) et particulièrement les besoins spécifiques des Pays les moins avancés (PMA) en matière de développement et de transfert de technologies. Pour ce faire, ledit programme conçu par le CTCN et mis en œuvre par ENDA Energie a consisté principalement à l'appui technique d'un consultant international recruté pour l'élaboration d'une feuille de route axée sur une technologie priorisée par les parties prenantes nationales car présentant un fort potentiel transformationnel sur la résilience climatique et pour l'atteinte des ambitions sectorielles du pays en question. En effet, la feuille de route technologique constitue un outil de planification stratégique et opérationnelle pour le déploiement de la technologie priorisée et in fine, vise à faciliter l'élaboration de projets/programmes d'actions pour le développement et le transfert de technologies sur des secteurs prioritaires du pays.

Suivant une approche orientée sur les besoins en technologies et sur le renforcement de l'expertise nationale, le programme d'incubation conduit par ENDA en Guinée Equatoriale et en Mauritanie a été marquée par l'importance de réalisations enregistrées malgré les contraintes administratives découlant de la période transitoire de changement de direction au niveau du CTCN. Au chapitre des progrès notés, peuvent être mentionnés :

- i) La sensibilisation plus accrue des services du CTCN au profit des parties prenantes nationales (public, privé, ONG, etc.)
- ii) Le développement et la mise à contribution de l'expertise locale dans les phases de collecte et d'analyse de données pour l'élaboration de la feuille de route technologique qui a porté en Guinée Equatoriale et en Mauritanie, sur les stations de PV solaires et sur le pompage solaire destiné à l'irrigation.
- iii) L'aboutissement du processus d'élaboration de la feuille de route technologique de la Guinée Equatoriale.



ASSISTANCE TECHNIQUE EN VUE D'UN DÉPLOIEMENT À LARGE ÉCHELLE DE FOYERS AMÉLIORÉS MÉTALLO-CÉRAMIQUE (FAMEC)

Conformément au contenu du plan de réponse (TdR) conclu avec l'ONG VICERAG (le requérant), l'Entité Nationale Désignée (END) et le CTCN, ENDA Energie, en charge de la mise en œuvre de ladite requête, a défini et proposé une approche méthodologique (Figure 3) qui a permis de conduire le processus de l'assistance technique telle que demandée.

Au terme de l'exécution de cet important projet d'appui technique, d'importants résultats et progrès non négligeables ont été enregistrés à tous les maillons de la chaîne de valeur des FAMEC en Guinée et comprennent entre autres :

- La reconnaissance par les décideurs politiques au niveau territorial de l'importance de la diffusion des FAMEC pour contribuer à la politique nationale de protection des ressources forestières et aux efforts d'atténuation des changements climatiques

- La consolidation et l'amélioration des connaissances et compétences des principales cibles (VICERAG, artisans locaux, experts nationaux, journalistes, etc.) relatives aux techniques de confection et de commercialisation des FAMEC. Il en est de même de la communication et des processus de normalisation et de certification des FAMEC ;
- L'intégration progressive de la dimension genre à tous les échelons de la chaîne de valeur des FAMEC en Guinée
- La finalisation d'importants produits (livrables) de gestion de connaissances et de recommandations techniques sur l'ensemble des besoins et étapes de l'assistance technique :



- Les modules de formation sur la production des FAMEC,
- Les recommandations sur les stratégies de certification des modèles de FAMEC
- La stratégie et les modules de formation sur la communication sur le déploiement des FAMEC
- La stratégie de financement, de mobilisation de ressources financières et de marketing pour le déploiement des FAMEC
- Le renforcement de la coopération sud-sud à travers la visite d'échanges au Sénégal effectuée par le VICERAG et l'IGMN (Institut Guinéen de la Normalisation et de la Métrologie) sur les expériences et leçons apprises des principaux acteurs (centre de recherche, Association Sénégalaise de Normalisation, producteurs de FAMEC)

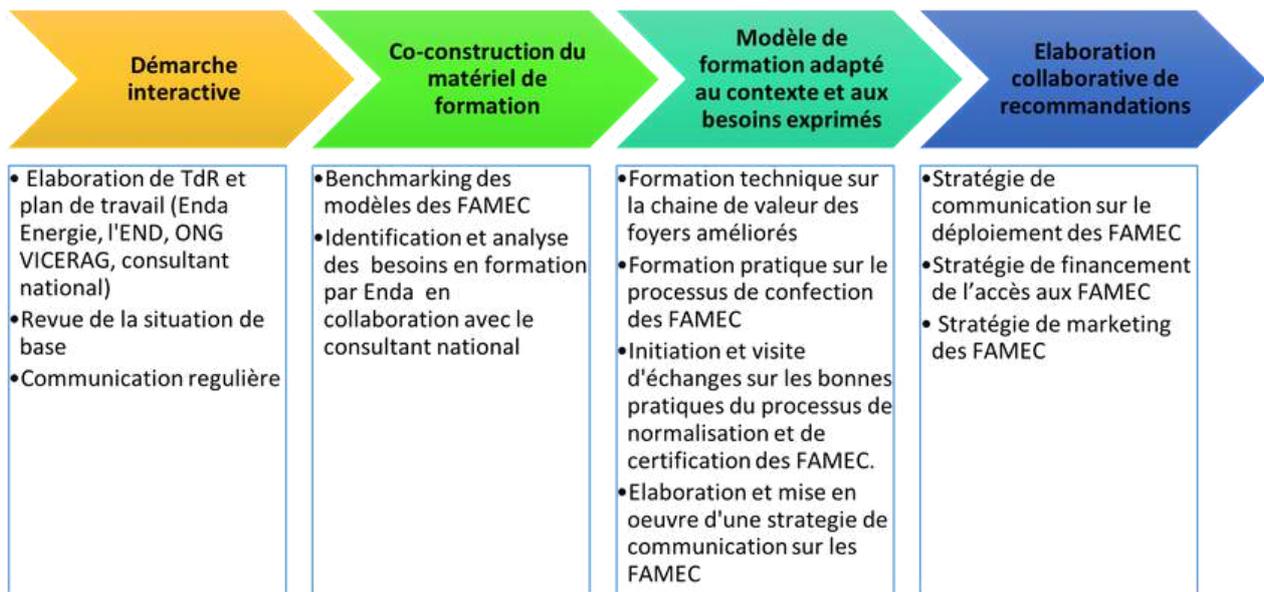


Figure 3 : Approche méthodologique conduite tout au long de l'assistance technique fournie au VICERAG et à l'ensemble des parties prenantes de la Guinée

EVALUATION DES BESOINS EN TECHNOLOGIES (EBT): UNE PASSERELLE POUR LA MISE EN OEUVRE DES CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL (CDN) ET DES PLANS D' ACTIONS NATIONAUX (PAN) ET POUR L'ACCÈS À LA FINANCE CLIMATIQUE

Conformément à l'accord de financement du projet EBT 2 avec le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) au titre du programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologie (décision 2 CP. 14 en 2008), UNEP DTU Partnership (UDP), coordonnateur dudit projet, s'associe avec des centres régionaux d'excellence notamment ENDA Energie, pour la réalisation de l'ensemble des 3 étapes dudit projet que sont respectivement :

1. L'identification et la priorisation des technologies qui peuvent contribuer aux objectifs d'atténuation et d'adaptation des pays bénéficiaires et particulièrement les CDN, tout en répondant à leurs priorités nationales en matière de développement durable.
2. L'analyse des barrières qui entravent l'acquisition, le déploiement et la diffusion des technologies priorisées en vue de l'atténuation et l'adaptation.
3. L'élaboration des Plans d'Actions Technologiques (PAT) qui précisent les activités et les cadres favorables pour surmonter les barrières et faciliter le transfert, l'adoption, et la diffusion de technologies sélectionnées dans les pays participants.



Après avoir conduit avec succès la première phase commencée en 2009 en Afrique francophone et anglophone jusqu'en 2012, ENDA Energie a encore mis à contribution son expérience et son expertise pour fournir l'assistance technique nécessaire à l'exécution du projet EBT dans sa deuxième phase (2014 -2018) au profit d'un groupe de 6 pays (Tunisie, Togo, Mauritanie, Madagascar, Burkina Faso et Burundi). Pour permettre aux pays bénéficiaires de mener à bien les 3 étapes du processus, l'approche adoptée est axée sur trois piliers :

- i) L'appui à la planification et à la mise en œuvre à l'échelle nationale et notamment à l'élaboration du plan de travail et du budget global ; la constitution de l'équipe nationale EBT composée d'un coordonnateur national et de consultants nationaux en adaptation et atténuation, etc.
- ii) L'assistance technique à travers :
 - a. La conduite de missions permettant de fournir in-situ l'appui technique nécessaire au bon déroulement des groupes de travail sectoriels et surtout à l'élaboration des livrables attendus pour les trois étapes du projet
 - b. L'organisation d'ateliers régionaux de formation sur l'ensemble des outils et guides méthodologiques recommandés (analyse multicritères, analyse coût/bénéfice, cartographie de marché, etc.) et de sessions de partage des expériences
 - c. L'appui à distance (Helpdesk) pour les experts consultants nationaux sur des questions diverses relatives à l'élaboration des rapports techniques attendus
 - d. L'accès aux informations (TechWiki, guides, etc.)

La stratégie de communication et de diffusion des informations techniques

(site web, partage des guides et notes techniques, etc.) Au terme de l'exécution du projet EBT 2, les tendances généralement enregistrées au niveau du groupe de 6 pays bénéficiaires se caractérisent par :

- La cohérence stratégique sur le choix des secteurs prioritaires de l'adaptation (agriculture, ressource en eau et zones côtières) et de l'atténuation (énergie, transport, déchets) reflétant quasiment les ambitions sectorielles des CDN.
- La prédominance des barrières réglementaires, technologiques (ressources humaines qualifiées limitées) et financières (coût élevé du capital, faible capacité de mobilisation des ressources financières ; etc.) pour le déploiement des technologies prioritaires
- Le besoin d'élaborer un programme de développement de projet pilote sur le transfert de technologies et d'élaborer des projets bancables.

S'appuyant sur les leçons apprises durant les phases précédentes (EBT I et EBT II), la nouvelle phase du projet d'évaluation de besoins en technologies

(EBT III) entamée en 2018 s'est inscrite dans une dynamique d'amélioration du processus en mettant un accent particulier sur l'élaboration de notes conceptuelles à partir des PAT et idées de projet. En effet, cette nouvelle orientation du projet EBT entend contribuer à la mise en œuvre des dispositions du cadre technologique (Article 10, Para 1) de l'Accord de Paris qui mettent en exergue l'importance de l'opérationnalisation des résultats de l'EBT. En collaboration avec l'UDP, Enda Energie a déjà commencé les premières consultations et communications avec l'ensemble des pays bénéficiaires en Afrique (Tchad, Guinée Conakry, Niger, Djibouti, Bénin, République Centrafricaine) et aux Caraïbes (Haïti) pour faciliter la mise en œuvre appropriée des différentes étapes dudit projet. En 2019, l'ensemble des coordonnateurs et consultants nationaux sélectionnés de ce groupe de pays ont pu commencer à élaborer le premier rapport de priorisation des technologies grâce à la mise en œuvre du programme d'assistance technique toujours conduit par Enda Energie en tant que centre régional d'excellence dudit projet.



AGORA 30 : UNE PLATEFORME POUR DÉVELOPPER DES STRATÉGIES D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

INTRODUCTION

L'Agora 30 de la résilience a été mise en place dans un contexte marqué par la mise en œuvre du programme de Renforcement de la résilience et de l'adaptation aux Extrêmes et Catastrophes climatiques (BRACED) qui vise à améliorer les conditions de vie de cinq millions de personnes vulnérables confrontées aux extrêmes et désastres climatiques.

ENDA Energie, consciente de la nécessité de partager ses expériences avec les différents acteurs intéressés par la problématique de la résilience aux extrêmes et désastres, a organisé une réunion d'échange sur la création d'un cadre ou plateforme appelé Agora 30 de la résilience. L'objectif de l'Agora 30 est de promouvoir la synergie des initiatives pour le renforcement de la résilience face aux extrêmes climatiques et aux autres catastrophes. Elle regroupe diverses

catégories d'acteurs (ONG, démembrements sectoriels de l'Etat, PTF, organisations communautaires, collectivités territoriales, presse...) œuvrant dans le champ de la résilience aux changements climatiques. Elle se veut un espace de partage, de dialogue et de recherche d'une synergie entre les membres afin de mieux adresser la question de la résilience. L'Agora 30 de la résilience du Sénégal est structurée en quatre groupes thématiques : Agriculture et sécurité alimentaire, Financement de la résilience, Services climatiques, Média dans le renforcement de la résilience. Le rôle joué par les leaders thématiques dans la planification des activités 2019 a été déterminant pour la pérennisation de cette plateforme multi-acteurs.



1- LA STRUCTURATION ET LE FONCTIONNEMENT

Le comité de pilotage et les groupes thématiques sont les deux maillons de l'architecture de cette plateforme. Le comité de pilotage comprend la facilitation et les leaders des groupes thématiques.

Les 4 groupes thématiques sont sous la responsabilité d'acteurs étatiques et non étatiques :

- Agriculture (Élevage, pêche, foresterie...)/sécurité alimentaire Responsable : SE-CNSA
- Financement de la résilience Responsable : IED Afrique
- Services climatiques Responsable : ANACIM
- Rôle des médias (radios communautaires) dans le renforcement de la résilience, Responsable : Agropasteur.

Ces groupes sont composés d'acteurs divers. Les membres sont dynamiques et engagés dans les activités de la plateforme.

2-ATELIER DE VALIDATION

L'objectif de l'atelier tenu en mars 2019 était de valider le plan d'actions annuel de la plateforme Agora 30. De façon spécifique, il s'agissait de :

- Recueillir et partager avec les membres, les propositions des groupes thématiques ;
- Discuter des opportunités de partenariat avec les autres acteurs de la résilience climatique au Sénégal ;
- Valider le plan d'actions proposé, en veillant à identifier les potentiels partenaires financiers.

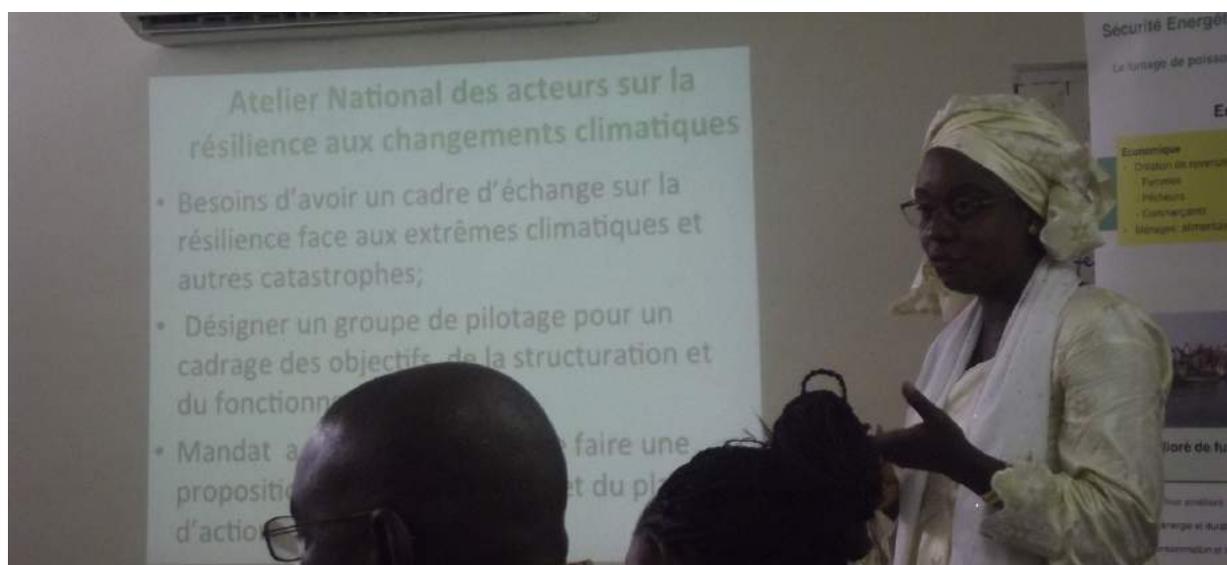
L'atelier de validation a regroupé près d'une quarantaine de participants issus des différents ministères sectoriels, de la société civile, de la recherche et des collectivités territoriales... Il a permis un échange fructueux entre les membres et de valider à l'unanimité des participants le plan d'actions 2019. Des adjoints aux leaders des thématiques ont été proposés pour alléger la tâche de ces derniers et favoriser une meilleure implication de l'ensemble des membres. Les résultats obtenus sont visibles à travers les activités réalisées ci-après.

3- RÉSULTATS OBTENUS

3-1- Atelier national décentralisé sur le financement de l'adaptation aux changements climatiques (11 avril 2019) afin d'informer, sensibiliser les élus et acteurs nationaux (députés, hauts conseillers, conseillers économique, social et environnemental, membres de la CNDT...) sur la finance climatique en rapport avec la résilience des territoires. Les objectifs spécifiques étaient de :

- Partager les résultats du projet DFC et quelques initiatives des parties prenantes sur le financement de l'adaptation aux changements climatiques au Sénégal ;
- Informer les participants à l'atelier, sur les opportunités de financement accessibles aux collectivités territoriales ;
- Engager les élus et décideurs politiques dans le processus de mise à l'échelle de la stratégie de décentralisation des fonds climat.

Les élus et acteurs nationaux, notamment, les députés, députés-maires et/ou présidents de département, membres du Réseau des Parlementaires pour l'Environnement,



Le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), la Commission Nationale du Dialogue des Territoires (CNDT) et le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) ont pris part à cette rencontre.

Les membres de l'Agora 30 ont été impliqués.

3-2- Services climatiques

L'ANACIM a assuré le partage d'informations sur les services climatiques de juillet à novembre 2019 comme :

- Le bulletin de la prévision saisonnière au Sénégal pour l'hivernage 2019 ; Mise à jour des prévisions Juin-Juillet-Août (JJA) et Juillet-Août- Septembre (JAS) avec les conditions initiales de Mai 2019 ;
- Les bulletins pour les prévisions à courte échéance. Ces informations sont très utiles pour tous les acteurs et surtout pour les représentants des producteurs et acteurs de terrain membres de l'Agora30

3-3-Rencontre avec le Président de la COP24, M. Kurtyka (22 mars 2019).

Suite à notre participation à la COP 24, nous avons reçu l'invitation de l'Ambassade de la Pologne à Dakar pour échanger avec le Président de la COP 24.

venu à Dakar au Sénégal. Plusieurs parties prenantes ont pris part à cette rencontre. Cette occasion a permis à ENDA Energie de faire un plaidoyer en faveur de l'Agora 30 de la résilience. Cette plateforme multi-acteurs est un modèle de mutualisation des efforts des membres pour faire face aux défis climatiques. Un cadre sur lequel les décideurs peuvent s'appuyer pour mener à bien des activités de résilience afin de réduire la vulnérabilité des populations.

3-4-Mise en place du site de l'Agora30 de la résilience

Le site www.agora30resilience.org permet d'influencer sur les questions de résilience au-delà des membres de l'Agora 30. Le partage expériences et l'échange sur les défis sont assurés. Des documents importants sont accrochés sur ce site de telle sorte que les acteurs puissent s'appropriier des concepts clés liés à la résilience et avoir une bonne lecture du fonctionnement de l'Agora 30. Le site est une réponse à une forte demande de l'ensemble des membres de l'Agora et plus particulièrement du groupe thématique des média. ENDA Energie a appuyé la création de ce site web.



Photo : capture d'écran du site de l'Agora 30

A côté du site, des opportunités (fora, webinaires et documents) sont partagées par email avec les membres pour favoriser les discussions entre les membres.

3-5- Formation des agents des bureaux régionaux SE-CNSA et des membres de l'Agora 30 sur le processus de capitalisation des bonnes pratiques de résilience

Lors de la 28ème réunion annuelle du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA), les parties prenantes à la sécurité alimentaire ont lancé l'Alliance globale pour l'Initiative Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR). Suite à la première phase de capitalisation des bonnes pratiques de résilience du Sénégal, qui a été présentée au RPCA à Banjul en Gambie, en décembre 2018. Le SE-CNSA a décidé de lancer la deuxième phase de capitalisation de bonnes pratiques de résilience (BPR).

Les objectifs de cet atelier étaient de :

- Partager avec les parties prenantes, le processus de sélection et de capitalisation des BPR avec des outils appropriés,
- Renforcer les capacités des agents régionaux du SECNSA et des membres de la Plateforme AGORA 30 sur le processus de sélection et de capitalisation des BPR
- Faire la présélection des BPR suivant la grille de sélection stabilisée en groupe de travail
- Planifier la visite de terrain

Cette formation a réuni 25 participants :

HOMME	17
FEMME	08
TOTAL	25

La visite de terrain s'est déroulée sur le site de l'Eco-village de Mackombel. Elle a permis aux participants d'allier théorie et pratique mais surtout de se frotter aux réalités de terrain par rapport aux bonnes pratiques de résilience.

Au-delà de faire de l'Agora 30 de la résilience un observatoire pour assurer le Suivi & l'Evaluation des projets et la capitalisation des bonnes pratiques comme le souhaitent les acteurs intervenant dans le domaine. Des échanges ont débouché sur la nécessité d'institutionnaliser l'Agora 30 afin que, cette plateforme multi-acteurs puisse davantage répondre aux préoccupations de toutes les parties prenantes. Beaucoup d'initiatives pour accompagner les membres de l'Agora 30 ont été discutées.

Les agents régionaux formés ainsi que les membres de l'Agora sont appelés à travailler en collaboration pour les prochaines étapes sur les bonnes pratiques de résilience avec la DRCC. C'est pourquoi le processus d'institutionnalisation de l'Agora 30 est inscrit dans la feuille de route et le plan d'action établies pour les prochaines étapes.

ACTIVITÉS DE ENDA ENERGIE AU NIGER



Salon de l'agriculture, de l'hydraulique, de l'environnement et de l'élevage du Niger (Sahel - Niger 2018)

ENDA Energie à travers sa représentation au Niger et au Sénégal, avait participé pour la première fois en février 2018 au salon SAHEL-Niger avec des produits agricoles séchés à l'énergie solaire tels que la pomme de terre, le gombo et la tomate. La qualité du séchage est irréprochable.

Les produits sont séchés dans des conditions d'hygiène irréprochable à l'abri de la poussière, du sable, des insectes, mais aussi à l'abri de la lumière qui peut dénaturer la couleur et détruire certains nutriments.

Le développement de nouvelles technologies et des innovations apportées par ENDA Energie dans le domaine, a permis d'aboutir à des produits propres et garnis de tous leurs nutriments.

Dans le contexte du Niger, la tomate séchée peut être transformée en poudre pour les besoins culinaires. La pomme de terre séchée, elle, est surtout destinée à être transformée en farine, mélangée à la farine de maïs ou à la farine de mil afin d'augmenter la valeur nutritive du « touwo » nigérien souvent critiqué pour sa pauvreté nutritive.

Au premier jour du salon ENDA Niger a eu la visite du Ministre de l'Agriculture et celle de la première Dame Hajia Aissata Issoufou au niveau de son stand.

ASSISTANCE À LA DÉLÉGATION DU NIGER DANS LE CADRE DE LA COP

En marge de la 24e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques à Katowice (Pologne), Enda Energie, en partenariat avec son antenne du Niger, a organisé une table ronde au Pavillon du Niger en présence des membres de la délégation, notamment le Secrétaire Exécutif du CNEDD, le Directeur du Centre National Nigérien pour le Suivi Ecologique et le président de la plateforme CNCOD. Depuis la COP 23, ENDA Energie Niger a apporté son assistance à la délégation du Niger pour une participation efficiente.

L'objectif principal de cette table ronde était d'échanger sur les approches et actions conduites par Enda Energie en général et ENDA Energie Niger en particulier, afin de contribuer à l'opérationnalisation des Contributions Nationales Déterminées (CDN), notamment au niveau territorial. Trois communications ont été faites avant l'ouverture des débats :

La première présentation a porté sur les actions concrètes menées par ENDA Energie en vue de contribuer à la résilience et à l'adaptation face aux changements climatiques au niveau local. Ces actions portent sur la création des opportunités au niveau local notamment à travers les chaînes de valeur et les filières à forte intensité de main-d'œuvre comme le lait ;

Elle vise à engager les maires du monde dans l'effort de lutte contre les changements climatiques au niveau territorial notamment à travers le plaidoyer pour une meilleure intégration des changements climatiques dans les planifications locales. La « Convention des Maires » vise aussi à permettre aux décideurs locaux de participer aux forums internationaux afin que les préoccupations locales puissent être portées au niveau global.

Les activités de ENDA Energie Niger ont enfin été présentées, notamment les efforts de conception et d'utilisation de séchoirs solaires pour le séchage des fruits et légumes. Cette initiative de ENDA Energie Niger qui est le fruit d'une collaboration entre ENDA Energie, l'Université de Niamey et la Ferme GAMA au Mali, entre dans le cadre d'un projet financé par la CEDEAO au Mali. ENDA Energie Niger ambitionne de répliquer au Niger cette expérience du Mali.

Les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- La nécessité de trouver un mécanisme pour que les actions menées par la société civile au niveau local puissent contribuer à l'atteinte des objectifs des CDN des pays africains ;
- La nécessité d'impliquer au mieux les structures nationales comme le CNEDD, dans la conception et la mise en œuvre des actions de lutte contre les changements climatiques ;
- Les maires doivent être les acteurs de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques à travers notamment la territorialisation des actions et une planification sensible au climat.



**ATELIER REGIONAL D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR L'INSTITUTIONNALISATION
DE LA GESTION A BASE COMMUNAUTAIRE DES RISQUES DE CATASTROPHE**

10-11 Mars 2020
Salongo, Sénégal



**ENDA ENERGIE
ET SES PARTENAIRES**

NOS RÉSEAUX

ENDA Energie est membre actif de plusieurs réseaux de partage de connaissances et d'informations, entre autres :

ENDA Tiers Monde : Promouvoir des sociétés plus justes et plus équitables, plurielles et inclusives, pour un changement politique, économique et social.

Réseau Climat & Développement : Renforcer l'influence de la société civile et des délégués africains francophones dans les négociations internationales sur le climat. Assurer la prise en compte des enjeux de développement dans les politiques climatiques au niveau africain. Regroupe plus de 50 ONG (35 d'Afrique de l'Ouest et du Centre, 10 d'Afrique du Nord, 5 de France et 2 de l'Île Maurice).

CAN International : Plaidoyer, sensibilisation, renforcement des capacités et mobilisation des organisations de la société civile sur les questions climatiques aux niveaux national, régional et international.

Drynet : Renforcement des capacités des réseaux des organisations de la société civile pour le développement et la gestion des terres arides.

Global Network on Energy for Sustainable Development (GNESD): Réseau de partage de connaissances. Analyse des questions liées à l'énergie et fournir des conseils politiques pour améliorer l'accès à une énergie propre et abordable dans les pays africains.

Réseau International sur le Genre et l'Energie Durable (ENERGIA): Promouvoir l'équité Genre et la prise en compte des besoins des femmes dans les politiques et projets énergétiques. Enda Energie en est le point focal Régional.

INFORSE : Réseau international des organisations de la société civile pour la promotion de l'accès aux services énergétiques, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. A ce jour INFORSE compte plus de 165 membres.

NOTRE EQUIPE

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ses activités, Enda Energie s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'économistes, de géographes, d'ingénieurs, d'environnementalistes, de sociologues et de communicateurs.

Directeur **Sécou SARR**

Permanents

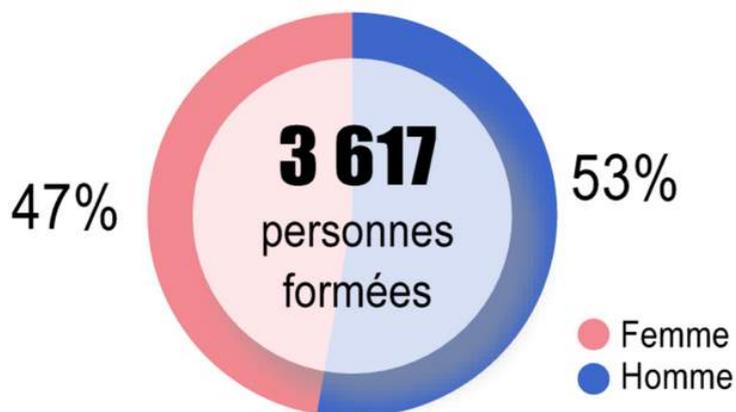
Gifty AMPOMAH
Amadou BA
Libasse BA
Laurent A BADJI
Samba BALDE
Jean-Pascal CORREA
Mamadou CISSE
Masse DEME
Amina Diouf DIA
Sidi DIABANG
Albertine DIEDHIOU
Modou DIOP
Moussa DIOP
Aïssatou DIOUF
Samba FALL
Souleymane FALL
Cheikh FALL
Mame Bousso FAYE
Abdou GAYE
Abdoulaye GUEYE
Ousmane GNING
Fatima KABA
Oumou KOULIBALY

Fatima Sam MBAKOB
Mamadou Moussa NA ABOU
Djimingué NANASTA
Mamadou NDAO
Abdou NDOUR
Nathalie Koffi NGUESSAN
Fatoumata SAGNA
EL Hadj SALL
Aby Dramé SARR
Fatou SARR
Emmanuel Sobel SECK
Ibra Cassis SECK
Bida SOW
Pierre THIAW
Oumar WATT

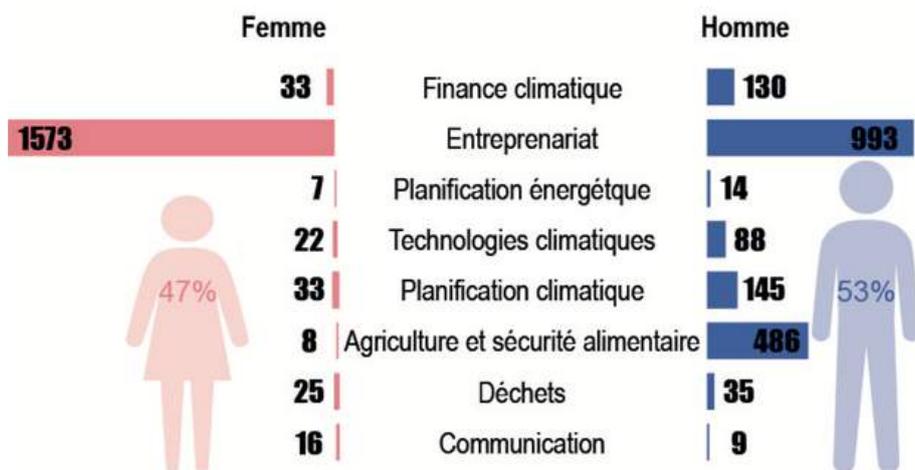
Comité de rédaction

Sécou SARR
Djimingué NANASTA
Laurent A Badji
Nathalie Koffi NGUESSAN

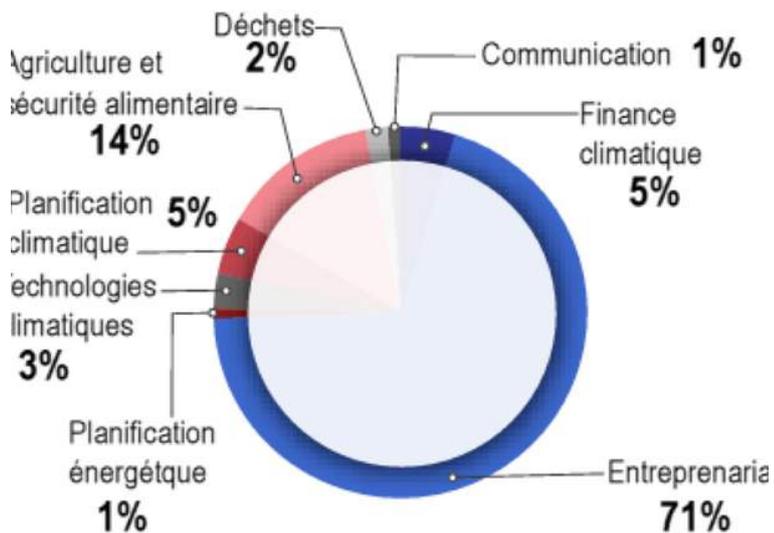
NOS FORMATIONS



FORMATIONS PAR GENRE



FORMATIONS PAR THÈME EN POURCENTAGE





enda énergie

54, rue Carnot,
BP 3370, Dakar, Sénégal

Tél. : (+221) 33 822 24 96 ou (+221) 33 822 59 83 - Fax : (+221) 33 821 75 95

Email : enda.energy@endaenergie.org -

Site Web : www.endaenergie.org

 **Enda Energie**

 **@endaenergylinks**

 **Enda Energie**